



MICROFERMES DURABLES

GUIDE DE DÉMARRAGE



ASM

Pour l'Association Suisse des Microfermes - 2025

Personne de contact : David Bichsel
microfermes.ch
info@microfermes.ch

Auteurs

Formation Chef-fe de projet nature et environnement - sanu Bienné
Alassane Kane / Justin Folly / Magali Loup / Nathalie Helbling / Pedro Quito

Graphisme

Anne-Lise Lambert - Oxima Sàrl

Photos

Des auteurs, de l'ASM, d'Agridea

Remerciements

ASM, David Bichsel
BioSuisse pour la subvention graphisme
Delphine Piccot (Proconseil) pour l'appui chapitres 'Accès à la terre' et 'Formes juridiques'
Claire Asfeld (Agridea) et Emanuel Egger (Natura Consultus) pour l'appui et la relecture

Version

Septembre 2025



SOMMAIRE

Introduction	4
Initialisation	5
Formations	6
Références principales	7
1- Accès à la terre	9
Ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm)	10
Le numéro d'exploitation selon l'OTerm	12
Les possibilités d'accès à la terre	14
L'achat	15
La location	16
La gestion commune	18
Conseils pratiques	19
2- Business model	21
Modèle économique pas à pas	22
Activités clés	24
Proposition de valeur	24
Segmentation de la clientèle	25
Les relations clients	25
Les canaux de distribution	26
Les ressources clés	27
Les partenaires clés	28
La structure des coûts	28
Les sources de revenus	29
Bénéfices et coûts socio-environnementaux	30
Aspects financiers - Le plan de financement	31
Aspects financiers - Trouver des financements	32
Aspects financiers - Le budget	34
Aspects financiers - La comptabilité	35
3- Gouvernance	37
Modèles de gouvernance	38
Formes juridiques	40
Aspect social : main d'œuvre et temps de travail	42
Ancrage territorial	44
4- Pratiques agronomiques durables	47
Les types de maraîchage	48
Gestion du sol : comprendre sa ressource de base	49
Gestion des semences et choix des plantes	50
Gestion de l'eau	51
Compétences terrain et sécurité au travail	52
Le zonage (ou design)	53
Créer une stratégie biodiversité sur sa microferme	54
Surface de promotion de la biodiversité (SPB)	55
Petites structures, microstructures	56
Les différents types de prairies et pâtures	58
Surfaces à litière	59
Bandes culturales extensives	60
Jachères florales et jachères tournantes	61
Ourlets sur terres assolées	62
Bandes fleuries pour les polliniseurs	63
Arbres fruitiers haute-tige, arbres isolés et allées d'arbres	64
Haies, bosquets et berges boisées	66
Fossés humides, mares et structures naturelles	67
Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux	68
Plantes problématiques	69
Aides possibles et subventions	70
Certification biologique	71
Labels	72
Conclusion	75

INTRODUCTION

Si tu tiens ce guide entre tes mains, attention... ta vie pourrait changer !

En Suisse romande, une nouvelle génération réinvente l'agriculture : animé·es par l'urgence écologique, la souveraineté alimentaire et le sens du travail, ces porteurs et porteuses de projets font éclore des microfermes.

À la croisée de l'agroécologie, de l'innovation sociale et de la transition territoriale, ces petites exploitations diversifiées et écologiques cultivent légumes, fruits, élevage léger, transformation ou accueil et les circuits courts.

Petites par la taille mais grandes par leurs valeurs, elles visent durabilité, résilience et régénération du vivant, souvent portées par des personnes non-issues du milieu agricole, riches d'envie et de convictions.

Pourtant, se lancer dans une telle aventure demande bien plus que de la motivation. Il faut :

- Trouver un terrain (ce qui est déjà un défi en soi)
- Concevoir un projet techniquement viable et humainement soutenable
- Composer avec les règlements, les institutions, les partenaires
- S'intégrer à un territoire et y construire une reconnaissance

Ce parcours est semé d'obstacles, mais aussi de ressources : réseaux solidaires, retours d'expériences, appuis techniques, financements possibles,... À condition de bien s'informer, de se former et de ne pas rester seul·e.

Ce guide, réalisé sous mandat de l'**Association Suisse des Microfermes (ASM)**, s'adresse à celles et ceux qui souhaitent débuter un projet de microferme en Suisse romande mais aussi aux collectivités, acteur·rices de terrain ou formateur·rices qui veulent soutenir cette dynamique.

Plutôt qu'un manuel technique, ce guide se veut un compagnon de route. Après une partie initialisation, il se structure autour de quatre grands piliers essentiels pour toute installation :

- **Accès à la terre** — un enjeu fondamental, souvent le premier verrou à faire sauter.
- **Business model** — penser viabilité, diversité, résilience.
- **Gouvernance** — du solo au collectif, comment s'organiser.
- **Pratiques agronomiques durables** — penser à l'écologie, l'espace, les flux et l'ergonomie.

Nous espérons que ce guide contribuera à rendre visibles et désirables ces fermes du vivant et qu'il te donnera l'élan pour en semer une toi-même !

L'Association Suisse des Microfermes

INITIALISATION

Créer sa microferme, c'est un rêve puissant: celui de vivre du vivant, de produire du sens, de cultiver du lien. Mais ce rêve demande de l'endurance. Avant de planter les premières graines, il faut semer de la clarté.

Se tester avant de se lancer

Le métier de microfermier·ère est beau mais exigeant : rythme soutenu, forte charge physique, exposition au chaud et au froid, revenu modeste, implication mentale intense. Rien ne s'improvise.

Conseil clé : avant de t'engager, passe du temps dans une microferme. Travailler deux jours par semaine, pendant quelques mois ou un an, permet de savoir si ce mode de vie te convient vraiment.

« Il faut aimer ça profondément. C'est un projet de vie, pas juste un projet professionnel. » C. Munos

S'entourer pour éviter de s'épuiser

Dès le départ, ne reste pas seul·e. L'Association Suisse des Microfermes offre un accompagnement par des pair·es expérimenté·es, rémunéré·es pour partager leurs conseils. Un gain de temps, un moyen d'éviter les pièges et de rester motivé·e.

Et souviens-toi : la bonne personne est parfois à un contact près. Parle de ton projet, active ton réseau. L'un·e connaît peut-être un·e maraîcher·ère, un·e comptable ou un·e juriste agricole : ces maillons font souvent tenir toute la chaîne.

Clarifier l'essentiel

Avant de chercher un terrain ou un statut, prends un carnet et note :

- Pourquoi ce projet m'attire ?
- Quel sens je veux lui donner ?
- Quelles sont mes limites (temps, finances, énergie) ?
- Qui sont mes soutiens ?
- À quoi ressemblerait une "bonne première année" ?

Ce travail d'introspection est la fondation invisible de tout projet solide.

Explorer le terrain... humain

Une microferme s'ancre dans un territoire, une culture, un tissu humain. Ose sortir du cadre : rencontre habitant·es, collectivités, voisin·es. Teste tes idées, écoute les retours. Même imparfait, ce premier dialogue crée la confiance et fait évoluer le projet. C'est aussi l'occasion de vérifier sa réception, d'ajuster certains choix et surtout de bâtir l'adhésion locale, clé d'une réussite durable.

La formation est essentielle pour réussir son projet de microferme : elle apporte des connaissances pratiques et théoriques. Il est particulièrement important de se former au maraîchage sur petite surface, par des stages ou des formations spécialisées. Voici une liste non exhaustive de formations et leur statut :

Formations usuellement reconnues pour être qualifié·e à titre personnel au sens de la LDFR, pour l'obtention des paiements directs et des crédits agricoles

- les CFC agricoles (agriculteur·trice, arboricultrice, maraîcher·ère, aviculteur·trice, viticulteur·trice, caviste,...)
- l'article 32 : permet aux adultes ayant notamment une expérience agricole d'obtenir un CFC sans suivre un apprentissage classique. Il reconnaît l'expérience professionnelle (≥ 5 ans, dont équivalent 3 ans à plein temps d'une formation en agriculture). Un examen final valide les compétences, avec ou sans cours préparatoires.
- les brevets fédéraux agricoles (de paysanne/responsable de ménage agricole, en agriculture, viticulture, maraîchage, arboriculture,...)
- la maîtrise agricole
- les bachelors/masters en école supérieure (HES-SO, HAFL, ETH) dans les domaines liés à l'agronomie (agrotechnicien·ne, agrocommerçant·e, ...)
- liste plus complète : fbl.org/fileadmin/documents/shop/1139-microferme-canton-de-vaud.pdf

Formations spécifiques qui ne sont pas automatiquement reconnues pour le statut d'exploitant·e à titre personnel au sens de la LDFR et qui donnent droit aux paiements directs

- Cours selon l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) - Formation pour accéder aux paiements directs pour les personnes en reconversion. Il faut attester d'une pratique professionnelle agricole d'une année dans une ferme qui touche des paiements directs.

Formations spécifiques qui ne sont pas automatiquement reconnues pour le statut d'exploitant·e à titre personnel au sens de la LDFR et ne donnant pas le droit aux paiements directs

- la formation microferme (Collaboration entre l'ASM et Agrilogie) - microfermes.ch/formation-microferme/
- les formations courtes en permaculture, gestion de microferme, agroécologie (par exemple la formation FAME famefame.ch)
- les cours pour obtenir une certification bio ou en biodynamie
- les patentes cantonales en arboriculture, élaboration de produits fermiers ou viticulture bio

Bon à savoir

Le diplôme de praticien·ne en microferme (Agrilogie) est actuellement la seule formation en Suisse romande qui soit spécifique aux techniques et à la gestion de micro maraîchage. Elle prépare également aux aspects économiques et commerciaux du métier de microfermier·ère.

Le projet « ApeRsu »

Mené par ProConseil et Agridea, il analyse les données technico-économiques de 33 microfermes de Suisse romande. Les résultats d'ApeRsu ne sont pas encore disponibles, et seront publiés en 2026. Les chiffres utilisés ici sont des résultats intermédiaires obtenus sur la seule année 2022.



Portraits de fermes entre Agriculture et Ville, données technico-économiques de microfermes en Suisse

Mené par FiBL et Agridea, cette publication propose des portraits de microfermes et de fermes en lien avec les multiples facettes de l'agriculture urbaine en Suisse. Certains portraits de microfermes sont illustrés de chiffres clés individuels. En ligne sur agripedia.ch/agriculture-et-ville et en téléchargement sur fbl.org



“La terre à ceux qui la cultivent”

Cette brochure du groupe de travail “Accès à la terre” d'Uniterre est une référence en matière d'accès en collectif à la terre. La première partie nous amène à la réalité juridique des reprises et les formes d'entreprise qui le facilitent. La deuxième partie aborde plus en détails le financement.

uniterre.ch



“La biodiversité sur l'exploitation agricole”

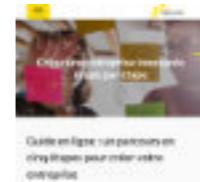
Ce guide pratique du FiBL et de la fondation Station ornithologique suisse encourage, guide et explique les outils de promotion de la biodiversité dans l'agriculture suisse. Ceci passe notamment en revue l'ensemble des surfaces de promotion de la biodiversité, leur but, leur impact et leur conditions.

fbl.org



“Agriculture contractuelle de proximité : Guide de démarrage”

Cette brochure a été éditée par Agridea et Bio Suisse en 2022.
agridea.ch



Le guide en ligne pour créer son entreprise

GENILEM est une association à but non lucratif basée sur Vaud et Genève et qui met à disposition des ressources pour aider les entrepreneur·euse·s à bâtir des entreprises viables, innovantes et responsables dans tous les secteurs d'activité.
ressources.genilem.ch



1

ACCÈS À LA TERRE

Ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm)	10
Le numéro d'exploitation selon l'OTerm	12
Les possibilités d'accès à la terre	14
L'achat	15
La location	16
La gestion commune	18
Conseils pratiques	19

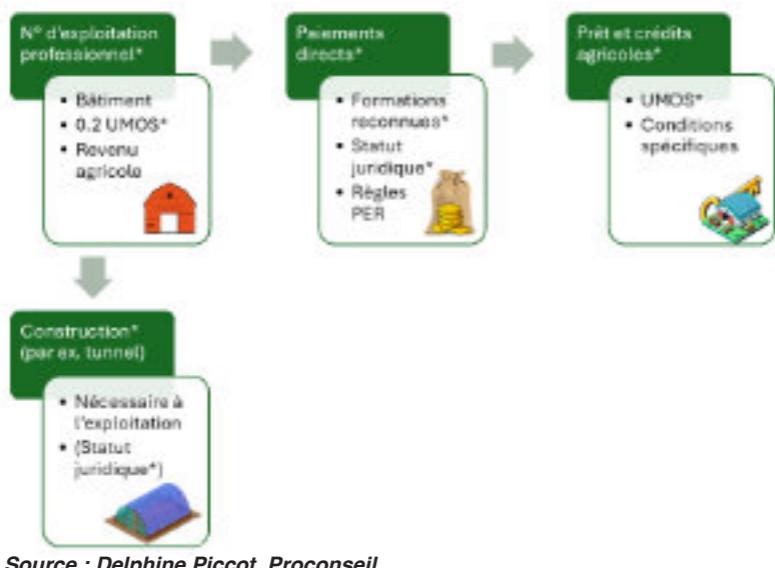


Points administratifs et législatifs importants

Lors de l'installation d'une microferme, certains aspects légaux et administratifs sont déterminants. Comprendre ces notions permet d'anticiper les contraintes, de choisir la bonne forme juridique et d'optimiser ses chances d'obtenir des aides ou un accès sécurisé à la terre.

Selon le graphique ci-dessous, un premier jalon peut consister à obtenir un numéro d'exploitation professionnel. Celui-ci constitue une reconnaissance officielle de l'exploitation et une obligation, par exemple pour la plupart des constructions agricoles (attention exceptions).

Une fois le numéro d'exploitation obtenu, tu pourras envisager de demander des paiements directs ou de solliciter des prêts et crédits agricoles, à condition de remplir les critères supplémentaires requis. Les thèmes sont détaillés ci-dessous.



Numéro d'exploitation professionnel

Reconnaissance officielle selon l'OTerm attribuée aux exploitations agricoles répondant aux conditions suivantes :

- Centre d'exploitation** (bâti agricole en location ou en propriété)
- Minimum 0,2 UMOS**
- Production végétale et/ou animale à but lucratif**

Plus d'information dans le chapitre "Le numéro d'exploitation selon l'OTerm - La reconnaissance d'une exploitation agricole".

Paiements directs (PD)

Contributions étatiques accordées aux exploitations selon leurs pratiques et programmes suivis. Ils sont régis par l'OPD (Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture - OPD). Ces contributions sont généralement attribuées à la surface. Par définition donc une microferme ne touchera que peu de contributions car sa surface est généralement petite.

Points administratifs et législatifs importants

Conditions générales pour obtention PD

- Numéro d'exploitation professionnel
- Avoir moins de 65 ans
- Formation agricole reconnue
- Statut juridique éligible (voir aussi *Gouvernance*)
- Respect des Prestations écologiques requises (PER)

Les premiers résultats de l'étude ApeRsu sur 2022 montrent que 61 % des microfermes observées fonctionnent sans paiements directs. Ces analyses prouvent qu'il est possible de construire une activité durable et résiliente sans dépendre fortement des aides publiques — d'autant que, pour les microfermes qui en bénéficient, les paiements directs ne représentent qu'une très faible part du chiffre d'affaires.

Prêts et crédits agricoles (voir aussi *Business model*)

Proposés par la Confédération et les cantons pour soutenir les investissements agricoles.

Conditions habituelles (cumulatives dans la majorité des cas) :

- Numéro d'exploitation professionnel (OTerm) en cours de validité.
- Droit aux paiements directs, c'est-à-dire répondre aux critères fixés par l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD).
- Statut d'entreprise agricole, généralement avec 1 UMOS minimum (parfois 0,6 UMOS selon les cantons).
- Bail à ferme agricole conforme à la LBFA (Loi sur le bail à ferme agricole) ou preuve de propriété, avec garanties financières exigées par le canton.

Construction agricole

Encadrée par la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), principes :

- Autorisation obligatoire pour toute nouvelle construction en zone agricole.
- La construction doit être nécessaire à l'activité agricole et liée à un n° d'exploitation pro.
- Les projets liés à des structures non lucratives peuvent être refusés, notamment si l'activité économique n'est pas avérée.
- Le logement d'exploitation obéit à des règles extrêmement strictes, se renseigner.
- Sans numéro, la viabilité du projet doit être démontrée

Formations reconnues (voir aussi *Initialisation*)

Obligatoires pour percevoir les paiements directs, exemples :

- CFC agricole (maraîcher·ère, agriculteur·trice, viticulteur·trice...)
- Brevet fédéral (paysan·ne, agrotechnicien·ne, etc.)
- Diplôme d'ingénieur·e agronome
- Formation OPD spécifique



Le numéro d'exploitation selon l'OTerm - La reconnaissance d'une exploitation agricole

Obtenir un **numéro d'exploitation** est une étape cruciale pour une microferme qui s'installe en Suisse.

Il s'agit d'une **reconnaissance administrative officielle** par l'autorité cantonale, attestant que ta ferme est une entité agricole à part entière.

Sans ce numéro, de nombreuses démarches et soutiens publics restent inaccessibles.

La reconnaissance d'exploitation est nécessaire pour les nouvelles exploitations, lors de reprise d'exploitation existante, cela n'est pas nécessaire.

Définition

Le numéro d'exploitation est une **identification unique** attribuée à une exploitation agricole par le canton, conformément à l'**Ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation** (OTerm).

Il figure dans les registres officiels et sert de référence pour toutes les interactions administratives, légales et techniques liées à ton activité.

Importance du numéro d'exploitation -

Première étape pour obtenir:

- **Accès aux paiements directs** : condition préalable indispensable pour toute les contributions agricoles
- **Accès aux crédits et prêts agricoles** : la Confédération et les cantons l'exigent toujours.
- **Autorisations de construction agricole** : nécessaire pour la plupart des constructions, pour certaines constructions type tunnel possible de construire sans ce numéro mais la viabilité du projet doit être démontrée.
- **Crédibilité et reconnaissance** : il facilite les partenariats avec communes, fondations, coopératives foncières et banques.
- **Reconnaissance de l'expérience professionnelle**: permettra l'obtention de paiements directs.

Conditions (OTerm)

Pour qu'un canton attribue un numéro d'exploitation, il faut généralement :

- **une activité agricole effective** : production végétale et/ou animale exercée à titre professionnel
- **un centre d'exploitation** : disposer d'un bâtiment agricole (en propriété ou en location) pour stockage, matériel ou animaux.
- **une autonomie juridique et économique** : être responsable de sa propre gestion et de ses engagements financiers.
- **une exploitation permanente** : activité tout au long de l'année, pas seulement saisonnière.
- **une charge de travail minimale** : les exploitations à partir d'une charge minimale en travail de 0,2 UMOS

Démarches

1. Prends contact avec le Service cantonal de l'agriculture ou l'office équivalent.
2. Remplis le formulaire de demande (souvent disponible en ligne).
3. Fournis les différentes pièces justificatives demandées, tels que:
 - Calcul des UMOS
4. Visite sur place de l'administration cantonale.
5. Attribution du numéro et inscription dans le registre.

Le numéro d'exploitation selon l'OTerm - La reconnaissance d'une exploitation agricole

Soutiens cantonaux dans les démarches de reconnaissance d'exploitation

- **Vaud** – Prométerre
- **Jura** – FRI (Fondation Rurale Interjurassienne)
- **Fribourg** – Grangeneuve
- **Genève** – Agrigenève
- **Valais** – Service cantonal de l'agriculture
- **Neuchâtel** – Chambre neuchâteloise d'agriculture

Conseil : Chaque canton dispose d'un cadre réglementaire propre pour le foncier, les aides, les logements agricoles, l'accès à l'eau, etc. Une bonne information au départ = des démarches plus fluides ensuite.

Points de vigilance

- **Pas de bâtiment = pas de numéro** : louer un terrain seul, sans centre d'exploitation est insuffisant.
- **Attention aux délais** : la procédure de reconnaissance n'a lieu qu'une fois par année.

Exploitant·e à titre personnel

Statut d'exploitant·e à titre personnel selon la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR). Celui-ci est attribué au cas par cas par l'autorité cantonale compétente.

Son octroi repose sur deux critères principaux :

- **la capacité à exploiter** (formation, expérience)
- **la volonté d'exploiter personnellement le domaine**.

Ce statut est obligatoire pour acquérir un terrain agricole de plus de 2500 m² soumis à la LDFR.

C'est l'autorité cantonale compétente qui décidera selon les circonstances si l'on est en présence d'un exploitant à titre personnel ou non.

À noter que ce statut est **exclusivement lié à l'achat de terrains agricoles et ne s'applique pas à d'autres situations**.

Pour aller plus loin

- Ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (OTerm) fedlex.admin.ch
- Agroscope – Calculateur UMOS: blw.admin.ch/fr/unite-de-main-doeuvre#Comment-calculer-l'UMOS
- Services cantonaux de l'agriculture (formulaires et procédures)

Les possibilités d'accès à la terre

Trois voies principales d'accès à la terre pour une microferme



Source : Delphine Picot, Proconseil

L'accès au foncier est la base de tout projet de microferme. Sans terrain, pas de culture, mais sans projet solide, difficile de convaincre un propriétaire, une commune ou une fondation.

Clés pour réussir

- Vision précise : savoir expliquer quoi, comment et pourquoi produire.
- Posture entrepreneuriale : prouver la viabilité économique et ses savoir-faire agricoles (formation, expérience,...).
- Réseau actif : agriculteur·rices, associations, collectivités, particulier·ères.
- Persévérance : la recherche peut durer plusieurs mois.

En Suisse, le défi n'est pas toujours la rareté des terres, mais la capacité à se présenter comme un interlocuteur·trice crédible, fiable et motivé.

Pour aller plus loin

- Coalition Terre – Brochure Accès à la terre (PDF) - uniterre.ch
- Association des Petits Paysans – Soutien aux reprises de fermes petitspaysans.ch/association/

L'achat

Pourquoi acheter ?

- Anchorage durable et maîtrise totale du lieu.
- Protection contre la précarité foncière.
- Liberté d'investir dans infrastructures pérennes.

Contraintes

- Prix élevés, surtout près des villes.
- Offres rarement adaptées aux microfermes.
- Procédure longue et encadrée par la LDFR.
- Fonds propres nécessaires souvent importants.
- Nécessité d'être reconnu comme exploitant·e à titre personnel.

Bonnes pratiques

- S'entourer d'experts (juristes, conseiller·ères).
- Prévoir frais annexes (notaire, aménagements, raccordements).
- Explorer dès le départ les droits de préemption.
- Anticiper l'évolution du projet sur le long terme.



Cadre légal : la LDFR

Objectifs

- Préserver la vocation nourricière de la terre.
- Limiter la spéculation foncière.
- Favoriser les entreprises agricoles familiales.

Principes clés

- Droit de préemption : priorité d'achat à la famille ou au fermier·ère en place.
- Interdiction de partager les entreprises agricoles, sauf exceptions.
- Statut d'exploitant·e à titre personnel: volonté et capacité d'exploiter à titre personnel.
- Prévention du surendettement par la limitation des gages immobiliers.
- Forme juridique : voir les implications selon la forme juridique au chapitre *Gouvernance*.

Pour aller plus loin

- LDFR – Loi fédérale sur le droit foncier rural fedlex.admin.ch/eli/cc/1993/1410_1410_1410/fr
- LAT – Loi fédérale sur l'aménagement du territoire fedlex.admin.ch/eli/cc/1979/1573_1573_1573/fr

Plateformes spécialisées

- Annonces de fermes ou terrains à remettre - remisedeferme.ch
- Terre et Nature - Petites annonces - www.terrenature.ch



1 Accès à la terre



2 Business modèle



3 Gouvernance



4 Pratiques agronomiques

La location

Atouts de la location

- **Investissement initial réduit** : capital consacré à la production plutôt qu'à l'achat.
- **Installation rapide et disponibilité des terrains** : possibilité de louer une parcelle unique.
- **Accessibilité** : pas d'exigence de formation ou de statut juridique pour obtenir un bail agricole.

Limites de la location

- **Moins de stabilité** : risque pour les projets sur du long terme.
- **Accès au financement** : l'obtention d'emprunts est souvent plus complexe pour les exploitants·es fermiers·ères.

Type de location / bail	Avantages clés	Risques et limites	Durée typique
Bail à ferme agricole (LBFA) <i>(automatique si la parcelle est en zone agricole >25 ares / >15 ares pour la vigne)</i>	Cadre légal solide, loyers plafonnés, stabilité	Obligations contractuelles, par exemple: obligation d'entretien de la parcelle	6 ans min. (parcelle) / 9 ans min. (entreprise agricole)
Bail privé <i>(possible uniquement si la parcelle n'est pas en zone agricole ou si elle est fait moins de 25 ares)</i>	Plus souple, négociable, adaptable aux petits projets	Moins protégé juridiquement, durée souvent plus courte	1 à 5 ans (souvent)

Les Jardins de Cogagne (Genève)

- **Coopérative maraîchère** fondée en 1978, pionnière de l'ACP en Europe.
- Fonctionne sur des **terrains loués ou mis à disposition**, sans achat foncier.
- Regroupe plus de **400 ménages** qui financent la coopérative via des parts sociales.
- Offre de la **stabilité** grâce à des baux sécurisés et des infrastructures partagées.

Cet exemple montre qu'un bail adapté, bien négocié et soutenu localement peut offrir un cadre solide à un projet viable.

Pour aller plus loin

- Grangeneuve (FR) – Modèles de baux
- État de Vaud – Bail à ferme type
- AGRIDEA – Conseils et documents contractuels

La location

Location de terrain

La location de terrain agricole est régie par la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA), qui vise principalement à protéger le/la fermier·ère et à garantir la bonne conduite de l'activité agricole. Dès qu'une parcelle située en zone agricole dépasse 25 ares (15 ares pour la vigne) et qu'un échange monétaire ou matériel a lieu entre propriétaire et locataire, les règles du bail à ferme s'appliquent : durée minimale de 6 ans pour une parcelle, 9 ans pour une entreprise, et fermage ne dépassant pas le prix licite fixé par les autorités cantonales. Les cantons proposent souvent des modèles de contrats.

La location reste une voie privilégiée pour lancer une microferme, car toute personne peut louer une parcelle agricole : aucune formation ni statut juridique n'est exigé. Le fermage est courant dans le monde agricole et il est fréquent qu'un·e exploitant·e mette des terres en location. Louer permet donc de démarrer plus facilement et rapidement, surtout avec peu de moyens, mais cela rend souvent plus difficile une projection à long terme pour le/la fermier·ère.

Le Potag'Oex (Château-d'Œx VD)

Crée en 2020, cette microferme citoyenne cultive 2500 m² de terrains communaux en maraîchage bio-intensif, avec poules et abeilles.

- Terrain mis à disposition par la commune
- Diversification sur petite surface
- Vente directe et ancrage local

La Ferme de Rovéréaz (Lausanne)

Ancienne exploitation laitière rachetée par la Ville de Lausanne, puis confiée à un exploitant agricole (raison individuelle) via un bail à ferme longue durée. Le site accueille aujourd'hui plusieurs initiatives complémentaires, dont :

- Le Jardin aux 1000 mains (collectif citoyen de maraîchage participatif)
- des vergers haute-tige
- du pâturage ovin
- un accueil pédagogique

Gestion commune

Participer à la gestion d'une exploitation est une autre façon de cultiver, par exemple en s'associant avec un·e agriculteur·trice pour développer un secteur microferme sur sa ferme. Cette option offre plus de responsabilités et de liberté qu'un emploi salarié, mais exige une entente solide, une excellente communication et, le plus souvent, une formation reconnue, car de nombreuses exploitations perçoivent des paiements directs. C'est donc une voie intéressante mais rare, en raison de la complexité juridique et du risque en cas de mésentente.

À ne pas confondre avec la simple mise à disposition de terrain sans bail à ferme : courante car rapide et séduisante au départ, cette situation reste juridiquement floue et n'offre aucune sécurité à long terme pour la microferme.

Accéder à un terrain, ce n'est pas qu'un dossier administratif. C'est une aventure faite de rencontres, de timing, de clarté... et parfois d'un peu de chance.

« Trouver un terrain, c'est comme tomber amoureux. Ça demande du flair, de la patience, et quelques râteaux. »
Forum des jeunes paysans

Astuces pour maximiser ses chances

- **Soigner son dossier** : présenter un plan réaliste, une lettre claire et un budget cohérent.
- **Activer son réseau** : parler de son projet (bouche-à-oreille, forums, événements agricoles).
- **Chercher sur les plateformes spécialisées**
- **S'entourer** : bénéficier des conseils de maraîcher·ères expérimenté·es, conseiller·ères agricoles ou de voisin·es.
- **Se former en continu** : chaque formation (ASM, technique, juridique, gestion) renforce la crédibilité.
- **Se montrer sérieux et motivé** : lors des premiers échanges, démontrer son ancrage dans le réel, tout en restant à l'écoute.
- **Connaître les critères cantonaux** : barèmes de loyers, conditions d'installation (accès, logement, eau), aides disponibles.

Les premiers échanges peuvent parfois ouvrir des portes inattendues. Montre-toi sérieux, motivé, ancré dans le réel — mais aussi prêt à écouter. Les cantons fixent les barèmes de loyers, les critères d'installation (accès, logement, eau), et proposent parfois des aides.

À retenir

- Chaque projet est unique, mais tous ont su mobiliser des **alliances locales**, des **ressources citoyennes** ou des **structures existantes** pour accéder à la terre.
- Ils illustrent la diversité des voies d'accès possibles : **communes engagées, fondations, paroisses, acquisitions citoyennes, modèles coopératifs**

Ferme de la Rochette – Boncourt (JU)

- **Modèle** : Ferme bio spécialisée dans la culture et la transformation de plantes médicinales et aromatiques et la production de légumes.
- **Particularité** : Production diversifiée (tisanes, huiles, sirops) complétée par des activités pédagogiques et d'accueil, renforçant l'ancrage territorial et la sensibilisation à la biodiversité. La ferme est louée avec ses terrains à un agriculteur.

Jardins Système B – Wavre (NE)

- **Modèle** : coopérative qui loue une parcelle à un agriculteur. Il y a trois projets qui cohabitent sur la même exploitation agricole : deux projets de maraîchage et un projet d'arboriculture, tous portés par des structures différentes.
- **Avantages** : il y a beaucoup d'interactions entre ces différentes structures : vente, revente, entraide, achats groupés, notamment.

2 BUSINESS MODEL

Modèle économique pas à pas	22
Activités clés	24
Proposition de valeur	24
Segmentation de la clientèle	25
Les relations clients	25
Les canaux de distribution	26
Les ressources clés	27
Les partenaires clés	28
La structure des coûts	28
Les sources de revenus	29
Bénéfices et coûts socio-environnementaux	30
Aspects financiers - Le plan de financement	31
Aspects financiers - Trouver des financements	32
Aspects financiers - Le budget	34
Aspects financiers - La comptabilité	35

Modèle économique pas à pas

Le nerf de la guerre, c'est la clientèle qui va acheter tes produits ! Ne te lance pas dans la production avant de savoir à qui et comment tu vas la vendre !

Dans ce chapitre, nous parlons des **éléments de base qui permettent de monter une structure qui fonctionne et qui sera pérenne**, qui crée de la valeur et rapporte l'argent nécessaire à son fonctionnement. Rassembler ces informations en un concept, c'est ce qu'on appelle élaborer un business model ou modèle économique.

Voici un **canevas de business model** (page suivante), qui te permettra de poser les fondements de ta microferme et de penser à tous les aspects ainsi que de t'assurer de la bonne cohérence de ton projet. Il est accessible sur ressources.genilem.ch.

Chaque aspect du canevas est développé ici et complété avec des **possibilités, des exemples et des chiffres** sur ce qui se fait dans d'autres microfermes afin que tu puisses faire des choix éclairés.

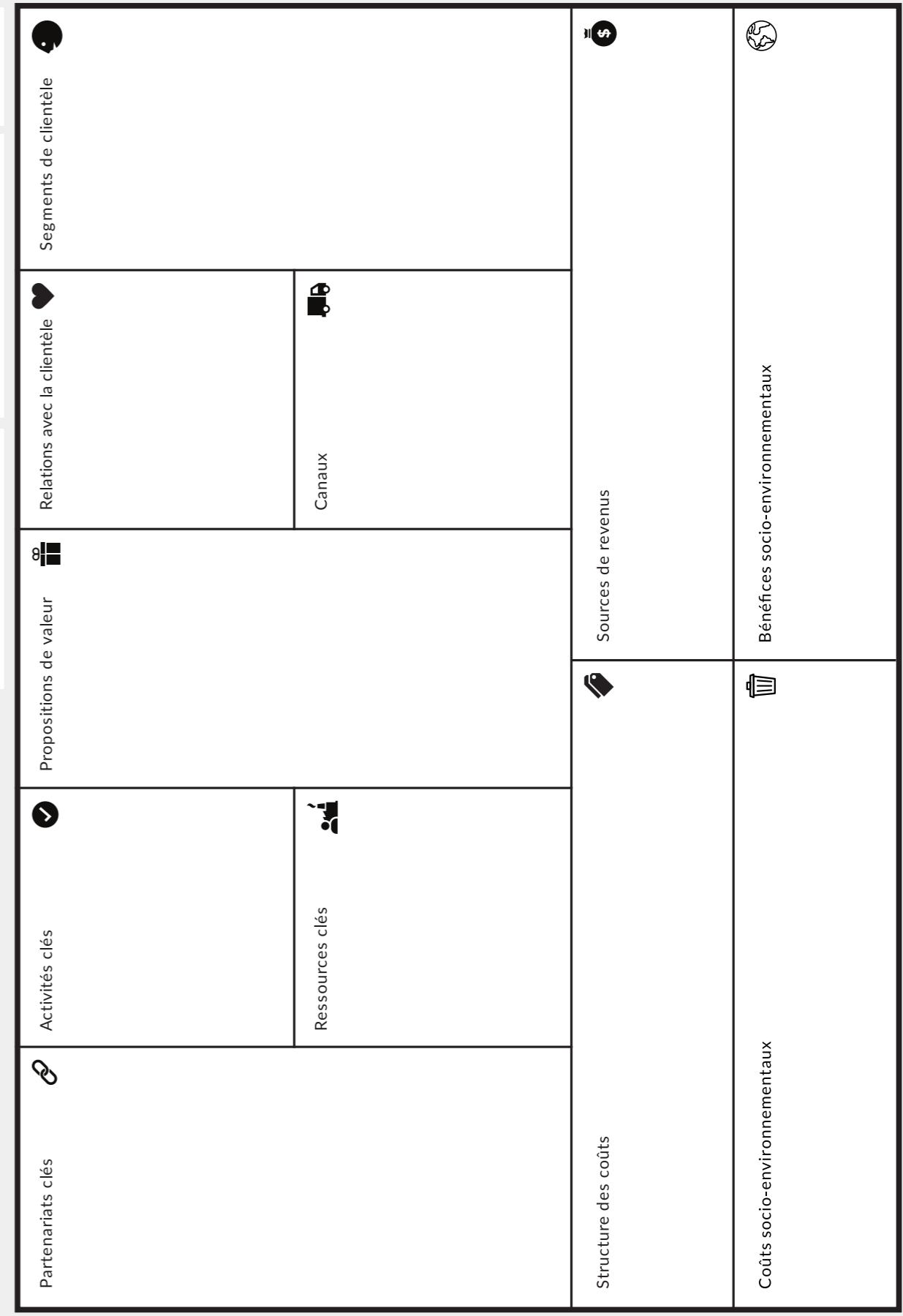
Ton business model sera amené à évoluer car tu effectueras des changements, des adaptations, tu auras de nouvelles idées, de nouvelles pistes,... **Tu peux le compléter avec des post-its dans l'ordre qui te convient le mieux.**

Certains mots-clés se retrouveront dans plusieurs points du canevas (p. ex. "restaurateur-trices" peut apparaître dans Partenaires clés, Canaux et Segments de clientèle).

“Le marché, c'est bien le nerf de la guerre!”

Thierry Gallandat
Responsable Formation microferme à Agrilogie

Le *Sustainable* Business Model Canvas



Activités clés

Ce sont les activités clés à mettre en place, elles vont de la production à la vente en passant par la logistique (gestion administrative, organisation).

Production (et activités)

- maraîchage
- arboriculture
- apiculture
- herbes aromatiques
- moutons, chèvres, cochons, poules, canards
- œufs
- transformation (produits laitiers, viande)
- grandes cultures ou cultures de niche
- semences et plantons
- agrotourisme, visites école à la ferme
- travail pour des tiers

D'après les chiffres provisoires 2022 d'ApeRsu, le maraîchage représente en moyenne 67,4% des heures totales de travail, la vente et logistique 21,6% et les autres tâches 11% (arboriculture, transformation, autres productions végétales, petits ruminants)

Les microfermier·ères diversifient leurs activités: 1/3 pratiquent 1 à 2 activités, 1/3 en pratique 3 et 1/3 en pratique entre 4 et 7.

Vente et logistique

- création et distribution de paniers
- livraisons (à vélo, en camionnette,...)
- vente au marché
- achat-vente de produits pour diversifier l'offre (selon saison ou ce qui ne pousse pas en Suisse)
- planification et répartition du travail (voir chapitre *Gouvernance*)
- comptabilité et administratif
- planification de la production

Proposition de valeur

C'est ce qui résulte des activités clés et qui est proposé aux client·es. Proposer ces produits et ces services va permettre de répondre à leurs besoins et de rapporter de l'argent.

- légumes
- fruits
- œufs
- miel
- viande
- produits laitiers
- produits diversifiés achetés à l'extérieur
- livraison de paniers
- vente en circuit court
- restauration (si table d'hôte par exemple)
- accueil et sensibilisation à un système agricole
- rencontres, lien social

Segmentation de la clientèle

Qui sont tes clients ? Où habitent-ils ? Quelles sont leurs motivations à acheter ? Sur quel segment de clientèle te focalises-tu pour toucher juste et rentabiliser ta production ? Ou préfères-tu les diversifier ?

- les habitant·es des villes voisines, la population à proximité
- les magasins de revente
- Les restaurateur·trices (ex. Potag'Oex à Château-d'Oex ; les restaurants constituent un canal de commercialisation important (jusqu'à 30 % de la clientèle)).
- les entreprises agro-alimentaires (ex. Urban Kombucha qui achète les herbes aromatiques à Potag'Oex)
- des traiteurs pour écoles ou EMS
- les employé·es d'une entreprise, un restaurant d'entreprise

Communication

La base pour trouver tes client·es et pour démarrer ton affaire sera de développer une bonne communication ! Pour approfondir le sujet : ressources.genilem.ch/activite/preparer-sa-strategie-de-communication/

La ferme du Goupil (Vufflens-la-Ville)

Microferme bio qui se situe en plein cœur du site de Bobst Mex SA. Ses acheteur·trices principaux·pales sont les employé·es de l'entreprise; cela économise des transports et permet à deux mondes, industriel et agricole, de se rencontrer.

Plus la clientèle, les lieux de vente ou ton lieu d'habitation sont éloignés, plus les coûts de transports vont peser.

Les relations avec la clientèle

Quels types de relations souhaites-tu développer avec ta clientèle ? Et inversement, comment chaque segment de ta clientèle voudra interagir et accéder à ta proposition de valeur (abonnement, achats en direct, commandes en ligne, rencontres, collaboration, etc) ?

Quelques pratiques

- se voir lors de la vente directe
- infos relayées sur un groupe WhatsApp
- newsletter
- réseaux sociaux, site internet
- rencontres (journées de travail, chantiers participatifs, moments de bénévolat, journées portes ouvertes, animations à la ferme ou dans le cadre d'un événement à l'extérieur)

Selon les données 2022 d'ApeRsu

85% des microfermier·ères communiquent via les réseaux sociaux, 70% par une newsletter et 58% organisent une porte-ouverte annuelle.

64% des microfermes accueillent des bénévoles au moins une fois par semaine, 58% organisent au moins un chantier participatif par an, 58% proposent au moins un atelier lucratif accessoire (formations, agro-tourisme,...).

Cela permet d'abaisser les charges et d'augmenter les revenus.

Les canaux de distribution

Où vends-tu tes produits ? Par quel biais atteins-tu ta clientèle?

- **marché(s)**
- **vente à la ferme**
 - magasin avec horaires fixes
 - self-service
 - marché à la ferme
 - autocueillette à la ferme
- **abonnement annuel pour un panier (ACP*)**
- **vente en ligne**
 - par son propre système
 - avec un intermédiaire
- **point de collecte**, à la ferme, des paniers pour les abonné·es
- **livraison** à vélo cargo / en camionnette
- **point de livraison** (point de dépôt où les client·es viennent chercher leur commande).



Pour aller plus loin

- Vente en ligne via intermédiaire : farmy.ch / panierlocal.ch / robindesfermes.ch / openfoodswitzerland.ch
- “Agriculture contractuelle de proximité : Guide de démarrage” - Brochure Agridea et Bio Suisse, 2022
- Le site de la Fédération Romande d’Agriculture Contractuelle de Proximité - frACP.ch

Les ressources clés

Quelles sont les ressources nécessaires à votre entreprise ? Cela peut être des ressources humaines (voir chapitre *Gouvernance*), financières et matérielles. Les avantages ou opportunités dont tu bénéficies peuvent aussi être relevés ici:

- un accès à la terre
- le savoir-faire nécessaire aux activités clés, formation en management,...
- des employé·es
- les membres de la coopérative ou des bénévoles
- un bail sur un terrain en bio, permettant de percevoir des paiements directs,...
- un emplacement proche ou facilement accessible à la clientèle
- une traction animale
- des milieux naturels variés
- exclusivité de l’offre dans la région
- logiciels* Open Source pour aider à la gestion

Dans la **coopérative** Ortoloco, proche de Zürich, il y a 500 membres pour 1,4 hectare de SAU (surface agricole utile) et Le Panier Bio à 2 Roues, à Prilly, compte 330 membres pour son hectare de SAU.

A la microferme des Jardins B à Thielle-Wavre, ils se sont trouvés bien soulagés quand une **bénévole** a commencé à faire à manger pour tout le monde. Les exploitant·es peuvent dès lors s’occuper des bénévoles dans les champs sans être au four et au moulin.

Les logiciels et applications de gestion

- **Ouvretaferme**: logiciel ouvert et gratuit qui combine toutes les informations nécessaires à ta ferme, de la production à la commercialisation. La démo du logiciel Ouvretaferme te montre tous les aspects à gérer dans ta microferme. - ouvretaferme.org
- **Tend** (en anglais): Plateforme de gestion complète pour microfermes (planification des cultures, gestion des tâches, ventes, comptabilité et inventaire) - tend.com

Spécialement pour la comptabilité

- **GnuCash**: logiciel comptable open source
- Recommandé par Prométerre: **A-TWIN cash 2.0 et WinBiz Agro** - prometerre.ch

Spécialement pour la gestion d’ACP, utilisables pour les coopératives

- **ACP Admin**: Disponible en français et en allemand - acp-admin.ch
- **Application de paiement de Système B**: à prix libre. Gérer les débits et crédits des coopérateur·trices, statistiques et des rapports journaliers ou annuels sur la comptabilité - systeme-b.ch
- **Juntagrico** (en allemand): logiciel open source - juntagrico.org
- **OpenOlitor**: logiciel libre - openolitor.org

Spécialement pour la gestion agricole

- **Brinjal** : logiciel libre de planification et de suivi des cultures - brinjal.com/fr/
- **Heirloom**: plateforme ou application mobile planification et gestion du maraîchage en méthode J-M Fortier - heirloom.ag/fr
- **FarmOS** (en anglais) : open source ; collecte et gestion des données agricoles - farmos.org
- **AgSquared** (en anglais): planification des cultures et gestion de parcelles - agsquared.com

Les partenaires clés

Ce sont les parties prenantes de ton projet, les acteur·trices qui interviennent dans ton projet ou qui peuvent t'aider.

- personne / entreprise à qui tu loues les terres
- paysan·nes voisins, les réseaux agricoles locaux, les membres de l'ASM
- salarié·es, coopérateur·ices, abonné·es, woofers, saisonnier·ères, stagiaires
- La Poste (points dépôts ou livraison), les livreur·euses, des coursier·ère·s à vélo
- fournisseur·euses, les restaurateur·ices, les magasins de revente
- conseiller·ères agricoles, comptables, juristes
- le canton, la commune

La microferme Rage de Vert (Thielle-Wavre) fait appel aux **cyclocourier·ères** de l'association Black Office et de la Vieille Reine.

Il est parfois possible d'obtenir des **subventions communales ou une mise à disposition de locaux**. Une microferme peut être un plus pour elle au niveau social, environnemental et de dynamisation économique locale.

La structure des coûts

Quels sont les différents types de coûts de fonctionnement de ton projet? Sont-ils fixes ou variables? Qu'est-ce qui coûte le plus cher? Est-ce évitable ou compressible?

- les salaires et charges sociales
- les charges d'exploitation (oyer, eau, électricité, déchets, assurances, téléphone,...)
- les charges spécifiques au maraîchage (plantons, graines, outils,...), à l'élevage
- les charges liées à la vente
- la communication, le marketing
- les transports (véhicules, carburant, assurances)
- les intérêts et amortissements.

Dans le **plan comptable PME agricole**, tu retrouveras toutes les catégories de charges.

fidagri.ch -> Infothèque -> Publications -> "Plan comptable" sur la droite. Dès page 26.

Une stratégie pour diminuer les coûts de main-d'œuvre est «de mettre le personnel au chômage technique pendant l'hiver» (brochure "La terre à celleux qui la cultivent" p.35) ou de demander une "indemnité en cas d'intempéries" (www.arbeit.swiss et OACI art.65 al.3).

Les salaires

Chaque canton fixe un coût de main d'œuvre agricole minimal. Sur Genève et Vaud, il est de 3'659.- bruts/mois pour un·e travailleur·euse agricole non qualifié·e (et respectivement de 4077.- et 4204.- pour un·e travailleur·euse possédant un CFC). Neuchâtel applique le salaire minimum de 3'926.-.

- agrigeneve.ch/defense-prof/main-d-oeuvre/contrats-types
- vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sde/fichiers_pdf/AGRI_2025.pdf
- cnav.ch/Assurances/Feuilles-salaires

Les microfermes du projet ApeRsu ont des charges salariales allant de 40% à 75% du chiffre d'affaires. Chez Rage de Vert (Thielle-Wavre), les coûts se composent ainsi : 60 à 70% de charges de personnel suivant les années, 25% charges d'exploitations et amortissement et 10% de charges spécifiques au maraîchage.

Les sources de revenus

Comment l'argent va-t-il rentrer dans les caisses ? Quelles sont les sources de revenus et de capital ?
Les revenus seront-ils réguliers ?

- la vente des produits de la microferme
- les abonnements annuels
- l'achat-revente
- les activités para-agricoles
- les paiements directs*
- les subventions pour des mesures "nature" (voir chapitre *Pratiques agronomiques durables*)

*Il est indispensable de t'adresser au service d'agriculture de ton canton pour vérifier si tu as droit à des contributions ! En effet, il arrive, notamment dans le canton de VD, que des microfermes ne soient pas éligibles pour les paiements directs (OPD) liés à la production mais que grâce au fait qu'elles ont un n° d'exploitation (conditions de l'OTerm), elles reçoivent quand même des paiements environnementaux.

Il est primordial de **fixer des prix suffisants** pour chaque activité afin de **t'assurer une rentabilité suffisante**.

Selon ApeRsu, la marge brute du maraîchage en 2022 est de 20,46.-/m²/an en moyenne sur les 33 microfermes analysées. Il existe un **instrument très pratique mis au point par David Bichsel (ASM)** qui calcule, pour chaque culture au m², la rentabilité ainsi que le temps de travail nécessaire. **Pour accéder à cet outil, tu peux simplement contacter l'ASM.**



Agridea

D'après ApeRsu, le **revenu horaire moyen 2022 pour les microfermes analysées** est de 16,93.-/h et il est **presque identique à celui de l'agriculture ordinaire**, soutenue par les paiements directs et qui se monte à 17.-/h.

Rage de Vert (Thielle-Wavre) propose des paniers de trois grandeurs livrés 42 fois par an. En moyenne les paniers ont une valeur bien supérieure au prix bio sur les marchés. Depuis quelques années, la tendance est que les membres choisissent plus souvent les paniers de petite taille. Vu les salaires dans l'agriculture, **les membres peuvent soutenir volontairement un 13ème salaire aux jardiniers**.

Pour aller plus loin

- Liste des prix recommandés par Bio-Suisse : <https://www.bioactualites.ch/marche/vente-direkte/prix-indicatifs-pour-la-vente-direkte>
- La liste des prix recommandés de l'association romande Marché Paysan. Mise à jour chaque mois, elle indique les prix en vente directe pour les produits bio et pour les produits PER. - marchepaysan.ch
- Les recommandations de prix pour la vente directe de l'USP, mise à jour chaque mois - sbv-usp.ch
- Le catalogue annuel "Reflex" d'Agridea (nécessite un abonnement)

Bénéfices et coûts socio-économiques

Réfléchir aux bénéfices et coûts socio-économiques de ton projet permet de contribuer à un développement durable. Selon la Commission mondiale de l'environnement et du développement, « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ». Il se compose de 5 aspects fondamentaux : l'environnement, la société, l'économie, la globalité et le long terme. Dans sa Stratégie pour le développement durable 2030, le Conseil fédéral définit trois thèmes prioritaires : 1) Consommation et production durables, 2) Climat, énergie et biodiversité, 3) Égalité des chances et cohésion sociale.

Quels bénéfices environnementaux ou sociaux ton projet de microferme va-t-il permettre ?

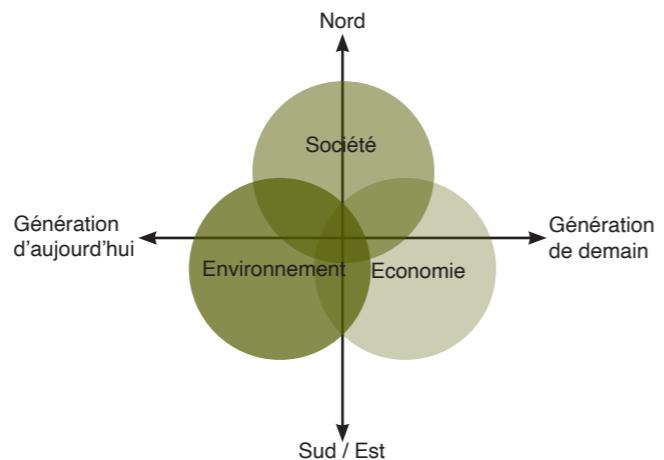
- une contribution à un système alimentaire plus juste et plus durable
- une réduction de la consommation énergétique
- une augmentation de la biodiversité et des milieux naturels (voir chapitre *Pratiques agronomiques durables*)
- de la transparence et des prix justes entre producteurs et consommateurs
- l'augmentation de l'autonomie alimentaire
- des pratiques agricoles saines, l'amélioration de la fertilité des sols et une meilleure captation du CO₂ (voir chapitre *Pratiques agronomiques durables*)
- la création d'emplois
- la formation de personnes, de l'intégration ou du lien social
- dynamisation des espaces ruraux et agricoles.

Par quels aspects ta microferme aura-t-elle un impact négatif ? Lister ces éléments te permettra de les connaître et les réduire

- l'utilisation d'eau potable
- les émissions de gaz à effet de serre
- l'impact sur l'emploi local en cas d'arrêt du projet
- des salaires bas, un nombre élevé d'heures de travail.

Pour aller plus loin

- lafermedugoupil.ch : Les trois ingénieurs agronomes diplômés de l'Hepia qui ont créé la Ferme du Goupil sont « passionnés par le monde du vivant, l'agriculture et les problématiques qui y sont rattachées ». Ils expliquent très bien sur leur site ces aspects socio-environnementaux tout en citant leurs sources.



Source : *Le développement durable en Suisse : Base méthodologiques*, Office fédéral du développement territorial, ARE, 2004

Communiquer sur ces bénéfices socio-environnementaux peut attirer un segment de clientèle désireuse de contribuer à un monde plus juste et durable.

Selon l'OFAG, il faut en moyenne, dans l'agriculture suisse, 2,5 unités d'énergie pour rapporter 1 unité d'énergie contenue dans les aliments ! blw.admin.ch/fr/energie-agriculture

Aspects financiers - Le plan de financement

Il est indispensable de faire un plan de financement avant de commencer, c'est-à-dire de lister tous les coûts nécessaires à la mise en place de ta microferme ainsi que les financements à prévoir pour les couvrir. Voici un exemple ci-dessous, avec des chiffres prétextes. Les montants varient selon l'équipement et les infrastructures existants, le coût du terrain et les choix du business model.

Mesures à financer	+	-		
Achat de terrain		50'000		
Tunnels et motoculteur		15'000		
Achat de matériel de maraîchage		3'000		
Achat pour élevage		3'000		
Installation d'une chambre frigorifique		10'000		
Capital de roulement sur 12 mois *		15'000		
Financement	+	-	Intérêt	Remboursement
Fonds propres	25'000			
Prêt de proches	25'000			4'000 / an
Crowdfunding	20'000			
Don	6'000			
Banque	20'000		4,5%	2'000 / an
Total	96'000	96'000	900 (année 1)	6'000 / an

* Le capital de roulement sur 12 mois comprend les charges d'exploitation qui vont arriver avant que les revenus ne rentrent dans les caisses (ex. semences, électricité, salaires à sortir pour les premiers mois,...). Il faut prévoir aussi une réserve de liquidités ou fond de caisse pour assurer le cash flow et être toujours solvable.

A titre d'exemple, la microferme des Jardins B (Thielle-Wavre) a démarré avec un investissement de 30'000.-. Ce montant a permis de payer un système neuf d'irrigation (10'000.-), un tunnel d'occasion (10'000.-) et les outils tels que motoculteur neuf avec broyeur et herse rotative (10'000.-).

Leur projet visait à nourrir 200 foyers et à cultiver sur 4000 à 5000m². En 2^{me} année, leur chiffre d'affaires était de 80'000.-.

Aspects financiers - Trouver des financements

• La coopérative

Si tu choisis de créer une coopérative, le capital sera composé des parts sociales des membres et tu pourras peut-être te passer d'avoir recours à une aide externe.

On devient coopérateur·trice par l'achat d'une part sociale (d'une valeur de 200.- en moyenne) et en effectuant quelques heures de travail par mois.

Parfois une cotisation annuelle est également demandée, de l'ordre de quelques dizaines de francs. 200 membres x 200.- te permet par exemple de démarrer avec 40'000.-

“Ce qui se fait couramment est de démarrer en fondant une coopérative, en faisant un financement participatif ou en investissant ses propres fonds.”

David Bichsel

Chez Ortoloco, les membres de la coopérative sont les **responsables de production, les abonné·es ou des sympathisant·es**. En 2019, la coopérative comptait 230 abonnements pour 500 membres. **Chaque membre est tenu d'acheter au minimum une part sociale** en entrant dans la coopérative, afin de financer les dépenses propres à celle-ci.

• Le financement participatif

Les plateformes de crowdfunding ou financement participatif permettent de rassembler des fonds tout en recrutant de futurs client·es. Une campagne de crowdfunding demande de l'investissement, que ce soit dans la préparation, dans la communication ou ensuite, pour distribuer les contreparties promises.

“Des partenaires financiers et une campagne de financement participatif nous ont donné la possibilité de nous faire connaître. La transparence et le sérieux de la démarche ont été concluants: l'intérêt des premier·ères client·es s'est vite manifesté.” - Jardin des Turricules (Cernier - NE).

Voici différentes plateformes:

- wemakeit.com
- crowdfy.net
- sig-impact.ch
- heroslocaux.ch

• Les fondations privées

Trouver des fondations qui soutiennent précisément ton champ d'activité et leur adresser des demandes nécessitera du temps. Mais l'aide financière à la clé peut en valoir la peine.

Voici quelques informations et conseils :

- Les demandes à des fondations ne pourront se faire que lorsque tu pourras fournir une description précise de ton projet et que tu auras établi ton plan de financement et ton budget.
- Cible bien tes demandes et argumente-les en fonction des buts recherchés par la fondation.
- Informe-toi des délais pour déposer les demandes et sache que pour obtenir une

réponse, cela peut prendre du temps.

- Renseigne-toi bien sur les fondations car certaines se réservent le droit d'influer sur le contenu du projet.

La microferme Potag’Oex (Château-d’Œx) a obtenu un **financement par l’Aide Suisse à la montagne et par un crowdfunding** (28 000.-) clôturé avec succès. A la belle courgette (Bussigny) a obtenu **un don de 20'000.- de la Fondation Nature et Découverte** pour le démarrage de son activité.

Les fondations susceptibles de soutenir ton projet de microferme:

- **Le Lombric** soutient le maintien ou la création de petites structures agricoles polyvalentes et l'installation de nouveaux·elles paysan·nes en Suisse et à l'étranger. - lelombric.org
- **Nature & découvertes Suisse** soutient des actions concrètes de protection de la nature et de l'environnement ou d'éducation à la nature en Suisse romande. - natureetdecouvertes.ch
- **L'aide à la montagne** soutient les projets privés en région de montagne (voir leur carte). Elle prend en charge, à fonds perdus, le solde du financement des investissements prévus s'il subsiste une lacune. - aidemontagne.ch
- **Mercator Suisse** s'engage pour une transformation de la durabilité à l'échelle de la société. Que tous les êtres humains puissent mener une vie agréable dans les limites de la planète. - stiftung-mercator.ch
- **Naïa** a pour objectif la protection et la régénération de la nature et des communautés locales en Suisse et à l'étranger, le développement de nouveaux modèles économiques et projets éducatifs et sociaux visant à inverser la dégradation de l'environnement et le changement climatique. - naiagaia.org
- **Le Fonds suisse pour le paysage (FPS)**: centre de compétences pour questions paysagères - fls-fsp.ch

• Les aides de l'Etat

Comme expliqué au chapitre *Accès à la terre*, la Confédération et les cantons proposent des aides pour soutenir les investissements agricoles, par des prêts et des crédits. Mais il y a des conditions d'octroi : avoir un numéro d'exploitation, avoir droit aux paiements directs, compter au moins 0.6 à 1 UMOS selon la zone,... Au niveau de la confédération, c'est l'**OAS (Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l’agriculture)** qui définit ces financements et leurs conditions.

Au niveau des cantons, ces aides financières, prêts sans intérêts, contributions à fonds perdu,... peuvent être soumises à d'autres exigences encore (bail à ferme, garanties,...). Et elles peuvent varier d'un canton à l'autre. Ainsi, il est judicieux de te **renseigner auprès du service agricole de ton canton**.

Par ailleurs, une aide intéressante est le **compte courant cautionné**, également soumis à conditions. Ce compte courant assure une trésorerie suffisante. Grâce au cautionnement garanti (par exemple par l'Office vaudois de cautionnement agricole), il y a la possibilité d'aller en négatif sur le compte courant, avec des intérêts, mais limités.

Pour aller plus loin

- “Aide-mémoire pour l’établissement de demandes de soutien” - swissfoundations.ch/wp-content/uploads/2019/07/Aide_memoire_soutien.pdf
- ceps.unibas.ch/fr/transfert-a-la-pratique/registres-des-fondations/
- prometerre.ch/s3/site/1539867617_fiaci_21.11.2017.pdf
- prometerre.ch/s3/site/1542032920_aideinitiale_11.2017.pdf
- OAS (Ordonnance améliorations structurelles dans l’agriculture) - fedlex.admin.ch/eli/oc/2022/754/fr
- prometerre.ch/s3/site/1539868246_ovca_11.2017.pdf (exemple pour Vaud)

Aspects financiers - Le budget

Tu peux maintenant reprendre les éléments de ton business model et élaborer ton budget (ou budget d'exploitation prévisionnel). Il te sert à mettre en balance les futurs revenus et charges de ton activité de microfermier·ère et de t'assurer de sa rentabilité.

Le budget se planifie en général sur 5 ans et permet aussi de gérer les investissements et amortissements. Il est courant que les 3 premières années d'exploitation voient une perte dans les résultats puis que ces derniers deviennent bénéficiaires.

Voici une **trame de budget avec des entrées à titre d'exemples**. Il est conseillé d'y passer du temps puis, quand tu te le seras bien approprié, d'aller le faire vérifier à un·e conseiller·ère agricole ou à une·e spécialiste en microfermes.

	Année 1	Année 2	...
Revenus			...
Produits du maraîchage			...
Produits d'élevage			...
Produits d'autres prestations (Visite à la ferme, brunch...)			
Contributions étatiques			
Chiffre d'affaires (total des revenus)			
Charges / Coûts			
Charges spécifiques aux activités agricoles			
Salaires			
Achats de marchandises			
Autres coûts			
Remboursement des prêts et des intérêts de ton tableau prévisionnel			
Total des charges			
Résultats (total des revenus moins le total des charges)	Bénéfice /perte		

Dans le budget, on prévoit les montants sur l'année. Une entreprise peut être rentable à la fin de l'année, sans pour autant être solvable chaque mois. Il y a sans arrêt des mouvements financiers, c'est ce qu'on appelle le cash flow. Il est important de s'assurer qu'on a de quoi payer les factures.

Bénéficier d'un compte courant cautionné (voir Aides de l'Etat) permet d'aller en négatif et de toujours être solvable (mais moyennant un intérêt, tout de même !).

Pour aller plus loin

- ressources.genilem.ch/activite/determiner-sa-structure-de-couts-et-de-revenus/

Aspects financiers - La comptabilité

Dans la gestion de ta microferme, tu devras obligatoirement passer par la case comptabilité, analyse financière, administration,... L'analyse des résultats te permettra de faire des adaptations pour que tes activités soient rentables et ton exploitation pérenne.

À chaque fin d'année, tu devras aussi respecter des obligations légales (impôts, TVA dès 100'000.- de chiffre d'affaires, LPP,...). Il s'agit là d'avoir les compétences de gestion d'une PME. Si tu ne les as pas ou pas encore, alors entoure-toi de personnes qui pourront t'aider ! Autant que tout cela se fasse juste et sans mauvaise surprise.

La colonne vertébrale pour effectuer la comptabilité s'appelle un plan comptable.

Le Plan comptable PME agriculture te donne les catégories comptables à entrer ainsi que leurs numéros de compte officiels.

www.fidagri.ch -> **Infothèque -> Publications -> Plan comptable dès p.9.**

Garde toutes les preuves de paiement (factures, tickets); tu les entreras dans les postes avec le numéro officiel correspondant.

5 Charges de personnel	
50	Charges de personnel
500	Charges de personnel
5000	Salaires
5000.0	Salaires aux membres de la famille de l'exploitant
5001	Suppléments
5002	Participations au bénéfice
5003	Commissions
5004	Salaires en nature
5005	Prestations des assurances sociales
5006	Mise à disposition de personnel
5007	Plan comptable suisse PME (veb.ch)
5008	Plan comptable suisse PME (veb.ch)
5009	Salaires non soumis AVS

Source : fidagri

Spécialistes à contacter

- **un·e conseiller·ère agricole** du services cantonal d'agriculture
- **une fiduciaire agricole**: fidagri.ch - A noter que ces fiduciaires ne sont pas forcément spécialisées en microfermes mais elles connaissent bien l'agriculture et ont, en général, des tarifs adaptés aux "petites comptas". Tu peux t'adresser aussi à une fiduciaire proche de chez toi.
- **un·e membre de ta coopérative** qui est comptable et qui s'occupera de la comptabilité et recevra son panier gratuitement en échange.

Les écoles d'agriculture, les hautes écoles ou même les universités, peuvent aussi représenter une aide à travers des projets d'étudiants (mettre en place une comptabilité agricole)

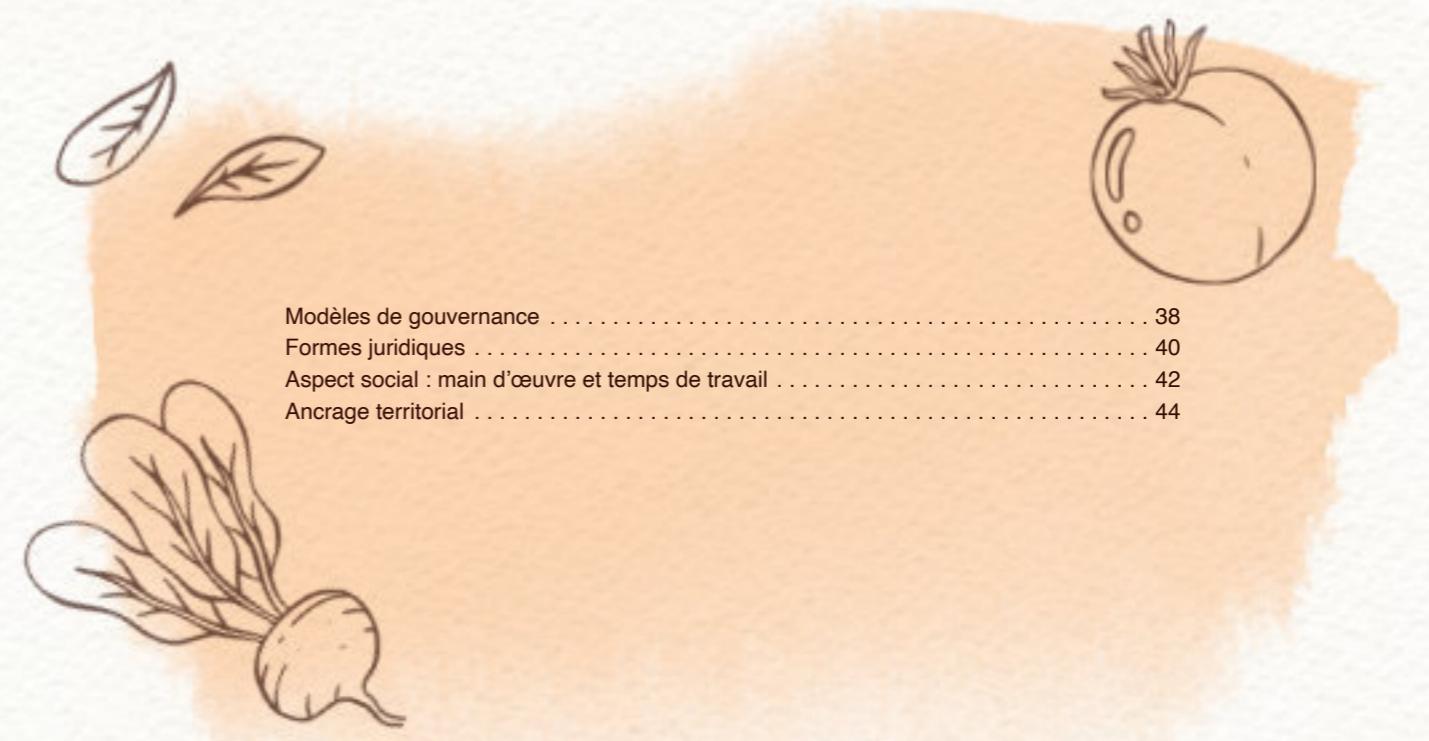
Pour aller plus loin

- Loi fédérale complétant le code civil suisse -> Troisième partie: Des sociétés commerciales et de la société coopérative-A. Obligation de tenir une comptabilité et de présenter des comptes -> [dès Art.957](#)
- L'Ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée : [OTVA, RS 641.201](#)
- Terminologie de gestion avec explications : www.agripedia.ch/terminologie/fr



3

GOUVERNANCE



Modèles de gouvernance	38
Formes juridiques	40
Aspect social : main d'œuvre et temps de travail	42
Ancrage territorial	44

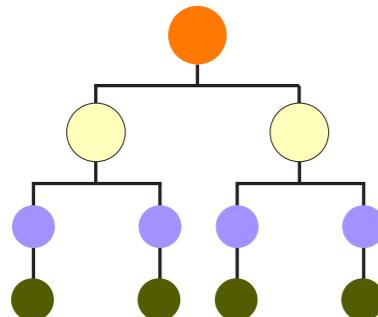
Modèles de gouvernance

Choisir son modèle

Il te faudra définir comment la hiérarchie, les responsabilités et le pouvoir de décision seront répartis entre les différentes personnes impliquées dans le projet. Le type de gouvernance est étroitement lié au statut juridique (voir chapitre suivant) : les responsabilités légales individuelles donnent parfois le ton et définissent une organisation, tandis que d'autres structures ont trouvé le moyen de s'en distancer et ont créé un modèle propre à leur souhait de fonctionnement.

La gouvernance verticale

C'est un modèle dans lequel la structure est hiérarchisée et pyramidale. On y trouve une direction qui détient le pouvoir, des responsables de secteurs puis des employé-e-s qui appliquent les décisions.



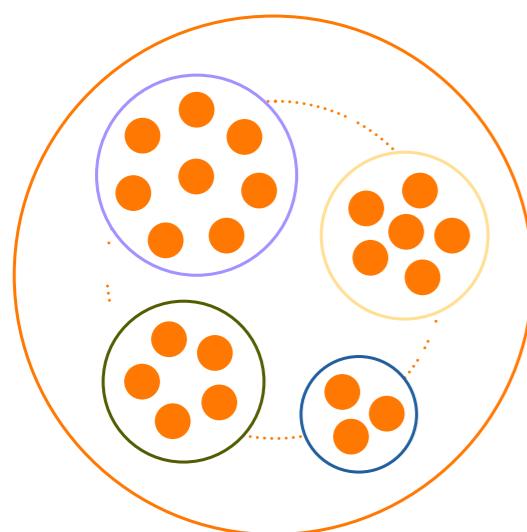
La gouvernance horizontale

C'est un modèle dans lequel tous les individus sont à égalité et tout le monde peut décider de tout. Il est à la base de la gouvernance partagée.



La gouvernance partagée

C'est un modèle coopératif dans lequel le pouvoir et les responsabilités sont répartis de manière équitable. Les différentes parties du projet sont souvent subdivisées en cercles avec leurs propres responsables, pouvant prendre certaines décisions en autonomie. Les décisions les plus importantes sont prises de manière collective à l'aide d'outils comme p.ex. par consentement, par cercle de parole.



Avantages

- Répartition équitable des pouvoirs, de la charge mentale
- Co-responsabilité et co-implication dans les décisions
- Développement de l'intelligence collective
- Structure résiliente, pas de dépendance à une seule personne

Inconvénients

- Temps à investir pour discuter, décider, se coordonner
- Possibles tensions si les attentes et possibilités de chacun·e ne sont pas prises en compte.

Quelques conseils

Les modes de décision et les bonnes pratiques doivent être fixés au préalable afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure à long terme:

- Se mettre d'accord sur une vision commune du projet
- Confronter ses idéaux aux situations pratiques, s'adapter, se réaligner
- Établir une charte d'équipe
- Définir un organigramme (qui, responsabilités, tâches,...)
- Utiliser de bons outils de prise de décision
- Planifier les réunions (avoir un canevas et un ordre du jour avec des priorités, définir la fréquence et le type de réunions, désigner un·e modérateur et un·e gardien·ne du temps ainsi qu'un·e rédacteur·trice du PV).

La Ferme de Budé (Genève) fonctionne en horizontal, l'organe directeur étant composé de tous·tes les employé·es.

Le Panier Bio à Deux Roues (Lausanne) est une coopérative fonctionnant selon la gouvernance partagée, elle a organisé ses différentes activités maraîchères en cercles autonomes.



Pour aller plus loin

- Exemple de document global de gouvernance partagée d'une microferme, 1000mains.ch/lassociation
- Guide PDF de gouvernance partagée, dynamocollectivo.com/outils
- Formation à la gouvernance partagée - Les Artisans du lien - artisansdulien.ch
- Formation continue "Initiation à la gouvernance partagée: sensibilisation aux fondamentaux, outils et posture" - HETS-FR - hets-fr.ch/fr/formation-continue

Formes juridiques

Objectifs et possibilités

Il existe différents statuts juridiques et une microferme doit choisir ce dernier selon ses objectifs et ses possibilités. D'un point de vue terminologie agricole, le statut juridique a de l'importance principalement pour les paiements directs et l'accès à la terre. Il n'a cependant aucune influence sur l'obtention d'un numéro d'exploitation.

Il peut être intéressant de s'entourer dès le départ d'un·e conseiller·ère agricole ou juridique pour choisir la forme la plus adaptée à votre type de projet. Il sera important de poser toutes vos questions administratives lors de ces entretiens.

Formes juridiques	Précisions	Impacts	Exemples en CH romande
Entreprise / raison individuelle (RI)	= un·e exploitant·e indépendant·e cotisant à l'AVS, responsabilité personnelle et illimitée Personne physique unique Pas de capital minimum	- Peut acheter du terrain agricole selon sa formation et son expérience - Peut louer du terrain agricole - Doit avoir une formation agricole reconnue pour toucher les paiements directs	Racine carrée
Société simple ou Société en nom collectif (SNC)	= dès deux associé·e·s (SNC), responsabilité personnelle, solidaire et illimitée Devient une SNC si inscrite au Registre du Commerce Personnes physiques, société de personnes Pas de capital minimum	- Peut acheter du terrain agricole selon sa formation et son expérience - Peut louer du terrain agricole - Tous les membres doivent avoir une formation agricole reconnue pour pouvoir toucher les paiements directs	La Rochette, Le Jardin des turricules
Sàrl	= dès un·e associé·e Personne morale Capital minimum 20'000.-	- Peut acheter du terrain agricole si la majorité des actifs et des parts sont en main d'un·e exploitant·e à titre personnel (LDFR, Art.9) - Peut louer du terrain agricole - Peut toucher les paiements directs si majoritairement détenue par des personnes avec une formation agricole reconnue - Attention aux conditions spécifiques	Potag'Oex, Jardins de Chivrageon, Ferme de Bassenges, Ferme de Budé,...

Pour aller plus loin

- Comparaison des formes juridiques - [Portail PME](#) - Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
- Créer une entreprise sociale et solidaire : le guide, Après Genève, p. 30 et ss - [apres-ge.ch](#)
- La terre à ceux qui la cultivent ! - Brochure Uniterre, "Quelle forme juridique choisir?", p.13 à 15
- Agriculture contractuelle de proximité - Guide de démarrage, Agridea et BioSuisse, 2022, p.10 et 11
- Association GENILEM - Boîte à outils et ressources - [ressources.genilem.ch](#)

Formes juridiques	Précisions	Impacts	Exemples en CH romande
SA	= dès un·e actionnaire, aucune responsabilité en cas de dettes Personne morale Capital minimum 100'000.-	- Peut acheter du terrain agricole si la majorité des actifs et des parts sont en main d'un·e exploitant·e à titre personnel (LDFR, Art.9) - Peut louer du terrain agricole - Attention aux conditions spécifiques	Ferme de Lilan
Association	= Assemblée générale, comité, membres et statuts, minimum 2 personnes. Personne morale Pas de capital minimum	- Impossible d'acheter un terrain agricole (sauf exceptions) - Peut louer du terrain agricole - Pas d'accès aux paiements directs, sauf BrP (=contribution pour la biodiversité et la qualité du paysage) - Peut être problématique pour des demandes de permis de construire	A la Belle Courgette, Les Amis de la Ferme de Budé, Rage de Vert,...
Société coopérative	= minimum 7 associé·es, aucune responsabilité des associés pour les dettes Personne morale Pas de capital minimum	- Impossible d'acheter un terrain agricole (sauf exceptions) - Peut louer du terrain agricole - Pas d'accès aux paiements directs, sauf BrP - Peut être problématique pour des demandes de permis de construire	Ortoloco, Panier Bio à Deux Roues, Système B,...

Aspect social : main d'œuvre et temps de travail

Identifier les besoins et les ressources

Pour débuter le projet et pour pouvoir le pérenniser, il faudra s'entourer des bonnes personnes au bon moment. Il est utile de se poser les bonnes questions : Pour quelles tâches la structure aura-t-elle besoin de main d'œuvre ? Avec quelles qualifications et formation ? À quelle fréquence ou taux d'activité ? Pour quelle rémunération ?

Pour quelles tâches s'entourer ?

- Mise en place de la structure
- Fonctionnement régulier de la microferme
- Travaux des champs ponctuels ou fixes
- Auto-construction, chantiers participatifs
- Composition des paniers, distribution, livraison
- Communication et réseaux sociaux.



De qui s'entourer ?

- Associé·es, co-fondateur·rices
- Abonné·es des paniers, membres de l'association, coopérateur·rices
- Salarié·e·s, woofe·euses, saisonniers·ères, stagiaires
- Bénévoles, famille
- Paysan·ne auquel on loue les terres, paysan·nes voisins, réseaux agricoles locaux
- Comptables, juristes, conseiller·ères agricoles et de l'ASM.

Travail bénévole

De nombreuses microfermes incluent du travail bénévole dans leur fonctionnement. Il peut s'agir de coopérateurs·rices, d'abonné·es des paniers, de voisin·es ou encore de la famille.

Il est nécessaire de poser un cadre clair à ce type de travail (p.ex. rédiger une charte interne qui définit les conditions, les limites, la fréquence, la durée,...) afin de valoriser ce travail indispensable.

Avantages

- Limite les dépenses
- Création de lien social, sentiment d'appartenance à la structure
- Transmission du savoir et des valeurs
- Aide dans les périodes plus chargées

Inconvénients

- Encadrement nécessaire, demande du temps
- Suivant les qualifications, ne peuvent pas être assigné·es à tous les types de tâches
- Risque d'épuisement, de découragement
- Assurances nécessaires

Temps de travail et contrats

Afin de garantir une bonne entente sur le long terme, il est important de définir ensemble la répartition du temps de travail et d'établir des contrats. De nombreuses approches sont possibles avec par exemple :

- À la Ferme de Bassenges (Ecublens), pas d'horaires imposés ni d'heures fixes, des week-ends de piquet (pour s'occuper des animaux, de l'arrosage ou pour les marchés)
- À Rage de Vert (Neuchâtel), tout le monde est à 50% avec un salaire fixe
- À Ortoloco (Zürich), les membres de la coopérative s'impliquent dans le maraîchage par demi-journées

Il faut garder à l'esprit qu'il est souvent plus motivant **d'être plusieurs à travailler en même temps** sur la microferme. Afin d'augmenter l'autonomie et de limiter la dépendance à une seule personne, on peut travailler en binôme pour les tâches. On peut par exemple définir des plages horaires ou un nombre maximum d'heures par semaine.

Les **contrats de travail** doivent contenir un certain nombre d'informations essentielles : durée, délais, rémunération, assurances sociales, prévoyance professionnelle et cotisations,... Vous pouvez vous baser sur les exemples mis à disposition par les cantons ou par Prometerre (voir liens).

Les microfermes ont leur rôle à jouer pour un développement social durable en promouvant un travail justement rémunéré, des conditions dignes, l'inclusion et la création de liens sociaux !

« Ce sont parfois les abonné·es qui viennent préparer les paniers. Cela décharge en partie les exploitant·es mais demande de l'organisation » T. Shani

Pour aller plus loin

- La terre à ceux qui la cultivent ! - Brochure Uniterre, "Organisation du travail" p.63 et 64
- Réseau de fermes fonctionnant sur le système du Woofing, www.woofindependents.org
- Agriculture contractuelle de proximité - Guide de démarrage, Agridea et BioSuisse, 2022, p.16
- Contrat type de travail pour un employé agricole, Prometerre, prometerre.ch/s3/site/1543911583_17for00p01012017contratdetravailpouremployedansexploitationvaudoise.pdf
- Trouver du personnel qualifié : Portail de l'emploi de l'agriculture Suisse, agrarijobs.ch ou prometerre.ch/unites/terrempli
- Cadre juridique du bénévolat dans le canton de Vaud - benevolat-vaud.ch



Ancrage territorial

Dès le choix du terrain de la microferme, il est important de soigner les relations avec le voisinage. Cela peut passer par des contacts directs de personne à personne, avec l'appui d'une connaissance commune ou non, par une séance d'information, un événement, les réseaux sociaux,... Axe ta communication sur ce que le projet va apporter localement : p.ex. alimentation biologique en circuit court, biodiversité ou lien social. Un terrain avec une situation géographique centrale ou un lieu de passage peut grandement faciliter le rayonnement local de la microferme.

Avantages d'un bon ancrage territorial

- Pouvoir rendre et demander des services autour de soi, entraide paysanne
- Emprunter de l'équipement ou faire des échanges de ressources
- Créer du lien social, trouver des client·es ou des bénévoles à proximité
- Augmenter la résilience de sa structure.



Auteurs

Avec qui entrer en relation ?

- Paysan·es voisins, autres microfermes
- Voisinage, passant·es, futur·es client·es potentiel·les
- Autorités administratives (commune)
- Associations ou groupements locaux.

Exemples et témoignages

- **La ferme de Bassenges** (Ecublens) a une situation géographique très centrale sur le campus de EPFL, ce qui lui permet d'intéresser les gens de passage et de créer du lien. Son marché à la ferme nts de la ville.
- **Jardins B** (Thielle-Wavrel) mutualise ses installations avec d'autres associations maraîchères sur son site. Elle s'ancre dans son territoire via une épicerie et un restaurant approvisionné par ses produits. Cette microferme fait travailler les paysans voisins si de plus grandes machines sont nécessaires. Pour Jardins B et l'agriculteur qui leur loue la parcelle, la proximité est très bénéfique aux deux parties. Ils s'entraident et échangent savoirs et bonnes pratiques d'agriculture biologique. L'agriculteur leur a, au fil de la collaboration, mis à disposition un local et une cuisine.
- **La ferme de Budé** (Genève) ou le **Potag'Oex** (Château-d'Œx) proposent des activités didactiques et des animations, ce qui leur permet d'augmenter leur rayonnement local.



4

PRATIQUES AGRONOMIQUES DURABLES

Les types de maraîchage	48
Gestion du sol : comprendre sa ressource de base	49
Gestion des semences et choix des plantes	50
Gestion de l'eau	51
Compétences terrain et sécurité au travail	52
Le zonage (ou design)	53
Créer une stratégie biodiversité sur sa microferme	54
Surface de promotion de la biodiversité (SPB)	55
Petites structures, microstructures	56
Les différents types de prairies et pâturages	58
Surfaces à litière	59
Bandes culturales extensives	60
Jachères florales et jachères tournantes	61
Ourlets sur terres assolées	62
Bandes fleuries pour les pollinisateurs	63
Arbres fruitiers haute-tige, arbres isolés et allées d'arbres	64
Haies, bosquets et berges boisées	66
Fossés humides, mares et structures naturelles	67
Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux	68
Plantes problématiques	69
Aides possibles et subventions	70
Certification biologique	71
Labels	72

Les types de maraîchage

Il existe différents types de lignes directrices pour le maraîchage sur petite surface. Bien sûr, tu as le droit de mélanger ces approches afin de trouver la tienne. Dans le cadre d'une coopérative ou d'une gestion commune, il est important de se mettre d'accord sur les attentes et les buts de chacun·e.

• Le maraîchage sur sol vivant

Cette approche mise sur la régénération naturelle du sol. Elle consiste à nourrir en continu la vie du sol à travers des apports de matière organique (compost, foin, broyat) et une couverture permanente, souvent sans travail mécanique en profondeur. Le but est de créer un écosystème résilient et autonome.

• Le bio-intensif

Une méthode maraîchère très productive sur de petites surfaces. Elle repose sur une préparation soignée du sol, des planches permanentes, des semis denses et des rotations rapides. Popularisée par Jean-Martin Fortier, cette approche vise une autonomie locale, un rendement élevé au mètre carré et une faible mécanisation.



ASM

• La biodynamie

Introduite par Rudolf Steiner, la biodynamie va au-delà de l'agriculture biologique. Elle considère la ferme comme un organisme vivant où les équilibres naturels sont renforcés, dans une démarche globale mêlant science et spiritualité. L'Association Romande de Biodynamie propose des formations et des fiches techniques - association.arbdyn.ch

• La permaculture

Ce concept global conçoit l'agriculture comme un écosystème cultivé, où l'on observe et imite la nature pour produire de manière durable. En permaculture, chaque élément (plante, animal, bâtiment) remplit plusieurs fonctions au service de l'ensemble, avec un accent fort sur la résilience, la sobriété et l'autonomie. L'Association Permaculture Romande propose des formations et des fiches techniques - permaculture.ch

• L'agroforesterie

Pratique centenaire, elle consiste à associer la culture des arbres à une activité d'élevage, de maraîchage ou de grandes cultures. Un des exemples le plus courant est celui du pré-verger (ou sylvopastoralisme/éco-verger), où des fruitiers haute-tige côtoient des prairies pâturées par des moutons, des veaux ou des vaches. Plus d'informations techniques sur la mise en place et les choix des arbres sont disponibles sur la Plateforme romande d'agroforesterie et Projet 77a Agroforesterie - agroforesterie.ch

Gestion du sol : comprendre sa ressource de base

Le sol est la base de toute production agricole. Il soutient la croissance des plantes, régule l'eau, stocke des nutriments et abrite une biodiversité importante et essentielle. Mal connu ou sous-estimé, le sol est pourtant la clé d'une microferme productive, autonome et résiliente.

Chaque sol est différent : argileux, limoneux, sableux... Il a ses qualités et ses limites. Connaître son type de sol permet d'adapter ses cultures, ses apports et ses pratiques. Une première étape simple consiste à creuser une fosse pédologique pour observer la texture, la structure, l'enracinement et la profondeur des horizons. Une analyse chimique de base (pH, matière organique, oligoéléments) permet ensuite de cibler les besoins.

Le sol n'est pas un simple support, c'est un écosystème vivant. En le nourrissant avec des composts, paillis, engrais verts et en évitant le travail profond, on entretient sa fertilité naturelle. Les planches permanentes permettent aussi de limiter le tassement causé par les piétinements.

Importance agronomique

- Un sol bien structuré permet une meilleure circulation de l'eau et de l'air
- La vie microbienne (bactéries, champignons, vers de terre) libère naturellement les nutriments.
- Un sol couvert et peu travaillé retient mieux l'humidité et résiste à l'érosion
- Le non-travail du sol, les engrais verts et le paillage renforcent la fertilité à long terme
- Les planches permanentes simplifient la gestion et réduisent les efforts physiques.



ASM

Contribution écologique

- Le sol abrite jusqu'à 25 % de la biodiversité terrestre
- Sa bonne gestion contribue au stockage du carbone, à la protection de la ressource eau et à la lutte contre l'érosion
- Un sol vivant diminue le recours aux intrants et soutient une agriculture régénérative
- Certaines pratiques (engrais verts, compost végétal) favorisent aussi la faune auxiliaire.

Pour aller plus loin

- SolDoc - test à la bêche suisse : Outil pratique pour évaluer la structure du sol - bfh.ch/fr/actualites/news/2023/evaluer-l-etat-du-sol-avec-le-test-la-b-che-soldoc-/
- Fiche technique Progrès sol/FIBL - Conseil pour réaliser une analyse de sol - progres-sol.ch/publications/fiche-technique-analyses-de-sol-pour-les-exploitations-bio.html
- FIBL - Département des sciences du sol - fbl.org/fr/sites/suisse/departements/sciences-du-sol

Gestion des semences et choix des plantes

Choisir ses semences, c'est choisir la manière dont on souhaite cultiver : standardisée ou locale, dépendante ou résiliente. Les semences sont un **levier d'autonomie, de biodiversité et d'adaptation aux conditions pédoclimatiques spécifiques**.

Deux types de semences

- **Les semences hybrides F1** : souvent plus productives, mais non reproductibles ; il faut les racheter chaque année.
- **Les semences paysannes ou anciennes** : reproductibles, plus rustiques, souvent adaptées localement, mais parfois moins homogènes.

Importance agronomique et écologique

- Utiliser des variétés adaptées au terroir permet de réduire les besoins en intrants (eau, traitements).
- La conservation de variétés locales soutient la résilience du patrimoine génétique agricole.
- La diversité des variétés cultivées contribue à limiter les risques de pertes en cas de maladies ou de conditions climatiques extrêmes.



Pour aller plus loin

- Fiches pratiques de reproduction semencière - semencespaysannes.org
- L'Association Kokopelli, spécialiste en semences biologiques, libres de droits et reproductibles - kokopelli-semences.fr/
- L'Association Semence de pays - semencesdepays.ch
- Pro Specie Rara, fondation suisse pour la diversité patrimoniale - prospecierara.ch
- Holosem, spécialiste suisse semences autochtones et techniques de végétalisation durable - holosem.ch

Gestion de l'eau

L'eau, essentielle aux microfermes, doit être intégrée dès la conception : évaluer les ressources disponibles, stocker et distribuer efficacement (goutte-à-goutte, micro-aspersion), aménager les sols (paillage, engrains verts) pour limiter l'évaporation et réduire la dépendance aux apports externes.

En Suisse, plusieurs solutions existent pour approvisionner une microferme en eau :

• Réseau communal

Le raccordement au réseau communal est l'option la plus simple. Elle garantit une eau potable de qualité, mais a un coût. L'approvisionnement est géré principalement au niveau cantonal.

• Source privée

On peut capter une source située sur son terrain, sous réserve d'autorisations et d'une vérification régulière de la qualité de l'eau. Ces autorisations sont gérées par canton. Dans le canton de Vaud, par exemple, les propriétaires peuvent l'utiliser librement.

• Puits ou forage

Le puits ou forage permet d'exploiter la nappe phréatique. Cette solution coûteuse nécessite une autorisation cantonale. Le droit d'eau et les zones de protection autour des nappes sont régulés au niveau fédéral, via la Loi sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance (OEaux).

• Prélèvement en rivière/lac

Un prélèvement direct en rivière ou lac est possible avec une autorisation cantonale et en respectant les restrictions environnementales. Certains cantons, comme Fribourg, encouragent les réseaux d'irrigation alimentés par de grands cours d'eau pour éviter d'assécher les plus petits en période de sécheresse. Les prélèvements sont soumis à une autorisation cantonale.

• Récupération d'eau de pluie

Enfin, la récupération d'eau de pluie reste une solution économique et durable, idéale pour l'irrigation, surtout en maraîchage sur petite surface, à condition de disposer d'un stockage suffisant.



Les Jardins de Chivrageon (Aubonne) utilisent une **cuve d'eau enterrée** pour la mise en pression d'eau provenant d'une source.

Pour aller plus loin

- Office cantonal de gestion des eaux
- Revue UFA sur la récupération d'eau de pluie - www.ufarevue.ch/fre/technique-agricole/recuperation-d-eau
- OFAG – contexte et enjeux de l'eau - blw.admin.ch/fr/eau
- AgriJura (CJA) - Outil de calcul retour sur investissement - agrijura.ch/cja/themes/disponibilites-en-eau-des-fermes

Compétences terrain et sécurité au travail

Une microferme repose autant sur la santé de son sol que sur celle de ses microfermier·ères. Travailler la terre, même sur une petite surface, **engage le corps, la vigilance et l'organisation**. La sécurité au travail ne se limite pas aux accidents : elle englobe aussi la **prévention** des douleurs chroniques, la connaissance de ses capacités et la qualité des relations humaines.

Avant de se lancer, il est essentiel de faire un point sur ses compétences techniques, son expérience agricole et surtout sa forme physique. Le travail est souvent exigeant, répétitif et dépendant de la météo. Une bonne ergonomie réduit les douleurs et la fatigue sur le long terme.

Enfin, travailler seul·e est fréquent en microferme : il faut s'organiser pour sa propre sécurité.

Importance agronomique et écologique

- Préserver la santé des microfermier·ères, c'est aussi soutenir une agriculture humaine et résiliente.
- Moins de recours à la mécanisation = empreinte carbone indirecte réduite.
- La bonne gestion des produits naturels évite les impacts sur les polliniseurs ou la faune auxiliaire.
- Le soin aux relations humaines contribue à une diversité sociale et intergénérationnelle, précieuse pour la durabilité des projets.

Pour aller plus loin

- Agritop – Concept de sécurité au travail en agriculture (Suisse) - bul.ch/fr-ch/agritop/concept-de-securite

Le zonage (ou design)

Le concept de design en agriculture durable vient en grande partie de la permaculture, où il est utilisé pour désigner la planification globale d'une ferme comme un écosystème cohérent. Dans ce cadre, **le zonage est un outil pratique qui permet d'organiser l'espace en fonction de la fréquence d'usage et des besoins d'intervention**. Plus un élément du système (ex. cultures maraîchères, serres, compost) nécessite de soins ou de surveillance (arrosage, récolte, suivi sanitaire), plus il sera placé à proximité du bâtiment d'exploitation. À l'inverse, les zones moins intensives (verger, haies, jachères, prairies extensives) sont situées en périphérie. Autrement dit, le design correspond à la vision systémique et à la planification d'ensemble, tandis que le zonage en est une application méthodologique concrète pour optimiser le temps, l'énergie et les ressources sur une microferme.

Avantages d'un bon zonage

- Économie de temps et d'énergie : limiter les trajets inutiles
- Efficacité : soigner les plantes et animaux selon leurs besoins réels
- Vision claire : on sait où placer quoi, en tenant compte de l'usage, du sol, de l'eau et de la lumière
- Connexion écologique : renforcer l'équilibre entre zones cultivées et espaces naturels.

Zone	Fonction	Exemples
Zone 0	Centre d'exploitation, bâtiment	Maison, zone d'entrée
Zone 1	Soins quotidiens	Serre, potager, compost
Zone 2	Soins réguliers	Petit animaux, culture extensive
Zone 3	Soins ponctuels	Verger, pâturage
Zone 4 - 5	Zone semi-sauvages, sauvages	Bordure en jachère, forêt...

Facteurs à prendre en compte

- Les éléments déjà présents : intégrer les structures existantes
- La fréquence de passage : positionner selon les chemins et habitudes
- La topographie et le sol : adapter au relief, à la fertilité et à l'exposition.

Lorsque tu établis ton design, penses à vérifier le plan d'affectation de ta commune. Avant toute construction, il est essentiel de te renseigner sur les droits à bâtir qui encadrent ta parcelle. Un hangar, des tunnels ou encore un local de stockage font partie des aménagements souvent nécessaires.

Le design est une pièce maîtresse en permaculture. Il existe une multitude de ressources sur le sujet : vidéos en ligne, ouvrages spécialisés ou encore fiches techniques. Tu pourras facilement trouver de nombreuses sources d'informations complémentaires, que ce soit sur Internet ou dans des livres dédiés à la permaculture.



Les étapes

1. Observer l'existant

Commence par faire un état des lieux : identifie les plantes, les habitats, la faune présente et les éléments paysagers déjà en place.

2. Analyser le réseau écologique local

Étudie les connexions naturelles autour du site (haies, corridors, zones humides, forêts...) pour comprendre comment ton espace peut s'insérer dans l'écosystème régional. Tu peux trouver des informations sur ton réseau écologique sur les divers guichets cantonaux en tapant "réseaux écologiques" dans la barre de recherche ou le portail [map.geo.admin](http://map.geo.admin.ch).

3. Consulter les orthophotos anciennes

Regarde les photos aériennes anciennes pour repérer les évolutions du paysage et identifier d'anciens habitats à restaurer ou des dynamiques naturelles à respecter. Des cartes sont disponibles sur SwissTopo avec l'outil [SWISSIMAGE](http://swissimage) (dès 1945).

4. Définir les espèces cibles et un ou deux objectifs prioritaires

Ne cherche pas à tout faire à la fois : choisis 1 ou 2 objectifs clairs, comme favoriser une ou un groupe d'espèces, créer un abri contre le vent ou renforcer la pollinisation. Cela permet de rester cohérent et efficace dans tes actions.

5. Sélectionner les actions adaptées

En fonction des objectifs choisis, mets en place des aménagements simples mais ciblés (plantes spécifiques, abris, micro-habitats,...). Tu liras beaucoup de références à des fiches techniques Agridea dans les prochaines pages.



Si tu as la possibilité de **bénéficier de paiements directs** pour ta microferme et que tu souhaites en faire la demande ou si tu désires être certifié selon les directives de l'ordonnance bio, **tu devras consacrer 7 % de ta surface à la promotion de la biodiversité (SPB)**. Tu es libre d'aménager ces surfaces comme tu le souhaites ; les différents types de SPB sont présentés dans les pages suivantes.

Si tu n'es pas éligible aux paiements directs mais que tu es reconnu comme exploitation agricole, **tu peux tout de même réaliser ton recensement agricole**. À cette occasion, tu pourras déclarer les SPB que tu as mis en place sur ton exploitation et **percevoir les contributions écologiques pour les SPB**. Ces contributions ne te rendront pas riche, mais elles constituent un complément financier toujours appréciable.

La majorité de ces contributions existent en niveau I et II :

• Niveau de qualité I

Respect des conditions de base (p.ex. en ce qui concerne la fertilisation et la période de fauche).

• Niveau de qualité II

Les surfaces de promotion de la biodiversité présentant une diversité d'espèces et/ou de structures définies par la Confédération. Les cantons peuvent fixer d'autres critères. Les surfaces qui remplissent ces conditions bénéficient de contributions supplémentaires.

Pour atteindre le niveau de qualité II, la mesure doit souvent être accompagnée par des structures / microstructures de promotion de la biodiversité.

Tu liras beaucoup de références à des fiches techniques Agridea dans les prochaines pages. Tu les trouveras sur le lien : agridea.ch/notre-offre/nos-produits/fiches-techniques-en-ligne/



Pour aller plus loin

- Agrinatur (plateforme d'informations sur la promotion de la biodiversité en agriculture) – la biodiversité sur l'exploitation agricole - agrinatur.ch
- Fiche technique Agridea "Vue d'ensemble des surfaces de promotion de la biodiversité" - agrinatur.ch/fileadmin/agribiodiv/documents/fr/Beitraege_Biodiversitaetsfoerderflaechen_2025_F.pdf
- Guide du FiBL et de la Vogelwarte "La biodiversité sur l'exploitation agricole - Guide Pratique" - fbl.org/fileadmin/documents/shop/1703-guide-biodiversite.pdf

Petites structures, microstructures

Les petites structures (tas de branches, de pierres, buissons, mares, piles de bois, tas de sable...) offrent abris, sites de nidification et d'hivernage à de nombreuses espèces. Elles complètent les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et peuvent être requises pour certaines contributions, notamment pour le passage en qualité II. Elles sont implantables aussi hors surface agricole par exemple autour du centre d'exploitation.

Ces microstructures ne donnent pas lieu à des contributions financières directes. En revanche, elles sont rapidement récompensées par les bénéfices qu'elles apportent. Pour te donner un aperçu, il peut s'agir de tas de pierres offrant un abri aux hermines, qui régulent naturellement les populations de rongeurs ; de tas de branches accueillant des hérissons, précieux alliés contre les limaces ; de perchoirs permettant à de nombreux rapaces de surveiller tes cultures contre les petits rongeurs.



La plupart des SPB présentées dans les prochaines pages peuvent être adaptées en microstructures.

Tu ne peux peut-être pas créer un énorme étang sur ta petite surface, mais tu peux sûrement enterrer une ancienne baignoire, la remplir de cailloux et donc créer une mini-mare temporaire. Idem avec un mur de pierres sèches ou une surface rudérale qui peut être adaptée en tas de cailloux.

Pour aller plus loin

- Agrinature - agrinatur.ch/fr/conseils/petites-structures
- Fiches techniques du FiBL sur les petites structures - agrinatur.ch/fileadmin/agribiodiv/documents/fr/Fiches_Info_petites_structures_2023.pdf

Exemples

Microstructure	Rôle écologique	Site idéal / conditions	Astuce pratique
Tas de sable pour abeilles sauvages	Habitat de nidification pour ~50% des abeilles solitaires, essentielles à la pollinisation.	Zone ensoleillée, sol sablonneux, proche de fleurs indigènes.	Installer sur 1-2 m ² , éviter la végétation dense.
Tas de branches / haie	Refuge pour insectes, amphibiens, reptiles, petits mammifères (hermine, belette). Sert de coupe-vent et de corridor écologique.	Coin calme, ensoleillé, avec abri naturel.	Créer un abri interne (30x30 cm) pour hermines.
Tas de pierres et murets secs	Milieux thermophiles pour lézards, orvets, abeilles solitaires, petits mammifères. Sert aussi de site d'hivernage.	Zone bien ensoleillée, associée à prairies extensives ou haies.	Laisser des interstices pour faciliter l'accès à la faune.
Mares et fossés humides	Sites de reproduction pour amphibiens (tritons, grenouilles, crapauds), abreuvoir pour la faune, habitat pour libellules.	Dépressions naturelles, sols argileux ou compactés, ensoleillés.	Aménager plusieurs mares de tailles différentes.
Ourlets et bandes fleuries	Nourriture continue pour polliniseurs, refuge pour auxiliaires (coccinelles, carabes), corridors écologiques.	Bordures de champs, zones peu productives, à associer avec SPB.	Bord de champ ou limite de parcelle.
Buissons isolés et petits bosquets	Abri pour oiseaux nicheurs, source de nourriture (baies, graines), refuge hivernal.	Zones marginales, bords de parcelles, interfaces entre cultures et prairies.	Favoriser espèces locales (aubépine, prunellier, fusain,...)

Les différents types de prairies et pâturages

Les prairies et pâturages ne sont pas réservés aux grandes exploitations. Sur une microferme, ils peuvent fournir du paillage, accueillir des animaux, stabiliser le sol et surtout jouer un **rôle écologique majeur**. Leur richesse floristique et leur faible niveau d'intervention en font des milieux idéaux pour les SPB. Encore faut-il bien distinguer les types, leur gestion et leur potentiel d'aide.



Prairies extensives

Ces prairies, **non fertilisées et situées sur sols pauvres**, sont fauchées une à deux fois par an (retirer le foin pour qu'elles restent pauvres). Elles abritent une biodiversité remarquable, allant des orchidées aux reptiles. L'absence d'engrais favorise une grande diversité florale, essentielle pour les polliniseurs. La fauche tardive permet aux plantes de se resserrer tout en produisant un foin de qualité et aux animaux de terminer leur cycle.

Prairies peu intensives

Ces prairies, gérées avec peu d'intrants, constituent un **compromis entre intensif et extensif**. Elles maintiennent une bonne productivité de fourrage tout en soutenant la biodiversité. Riches en fleurs et en insectes, elles renforcent la diversité fonctionnelle d'une microferme, c'est-à-dire la complémentarité des rôles écologiques joués par les plantes (légumineuses qui fertilisent, graminées qui structurent le sol, fleurs qui nourrissent les polliniseurs).

Pour aller plus loin

- FiBL – Prairies maigres et agroécologie - fbl.org/fileadmin/documents/shop/1703-guide-biodiversite.pdf
- Fiche prairies peu intensives agrinatur - agrinatur.ch/fr/spb/prairies-peu-intensives

Surfaces à litière

Les surfaces à litière sont des prairies non fertilisées sur des sites humides ou mouillés, qui sont fauchées après le 1er septembre.

La surface à litière est surtout issue des prairies humides. Elles peuvent également être constituées de bas-marais et abritent des espèces végétales spécialisées (laîches, sphaignes, joncs, iris des marais, populage des marais). En revanche, les bas-marais, souvent annoncés comme surfaces à litière, ne peuvent pas être pâturés.

Ces milieux abritent une faune rare, notamment des amphibiens (triton lobé, sonneur à ventre jaune, grenouille agile...), qui trouvent là des zones de reproduction exemptes de prédateurs aquatiques.

Importance agronomique et écologique

- Production de litières pouvant remplacer la paille
- Zones très riches en espèces rares et menacées
- Fournit un fourrage grossier pour les équidés ou les jeunes bovins
- Contribuent au stockage de l'eau et à la régulation microclimatique.

Avertissement

- Risque élevé d'embroussaillement si non entretenu
- Ne convient pas à des usages intensifs ou mécanisés
- Nécessite un suivi hydrologique si présence de mares temporaires.

Contribution écologique

Des contributions sont versées par are et différenciées en 2 niveaux de qualité. Des contributions importantes sont allouées à ces surfaces car leur exploitation demande un travail conséquent.

Cependant, il faut garder à l'esprit que ces surfaces doivent être implantées sur des zones adaptées et travaillées de manière spécifique.

Les bandes refuges : à la fois élément paysager et technique de gestion, les bandes refuges jouent un **rôle essentiel pour la microfaune**.

Elles peuvent être mises en place dans toutes les zones soumises à la fauche, **en préservant volontairement 5 à 10 % de la surface totale non coupée**. Ce principe augmente considérablement les chances de survie de nombreux petits animaux lors des travaux.

En plus d'offrir un abri, elles fournissent nourriture et conditions favorables au cycle de vie des insectes et arachnides, contribuant ainsi à la biodiversité et à l'équilibre écologique de la parcelle.

Pour aller plus loin

- Agrinatur – biodiversité sur l'exploitation agricole - Surfaces à litière - agrinatur.ch/fr/spb/surfaces-a-litiere
- Fiche Agridea - surfaces herbagères et à litières - agridea.abacuscit.ch/fr/A~2315~1/0~0~Shop0/Surfaces-herbag%C3%A8res-et-%C3%A0-liti%C3%A8res-riches-en-esp%C3%A8ces-dans-la%C3%A9tivage/Allemand/Print-papier

Bandes culturales extensives

Les bandes culturales extensives sont des zones cultivées avec peu ou pas d'intrants, en bordure ou au sein des grandes cultures, récoltées au même moment que la culture principale. Semées ou spontanées, elles accueillent céréales rustiques, légumineuses ou mélanges floraux. Elles **permettent de concilier production agricole et accueil de la biodiversité en servant de réservoirs pour les auxiliaires** (polliniseurs, insectes prédateurs), en limitant l'érosion et en jouant un rôle de zone tampon entre cultures intensives et milieux naturels.



Les bandes culturales extensives sont particulièrement adaptées aux grandes cultures. Sur ta microferme, elles ne seront peut-être pas prioritaires, mais si tu es en bordure de champs cultivés, pourquoi ne pas proposer à ton/ta voisin·e d'en planter ? **Elles constituent une zone tampon utile entre tes cultures et les siennes.**

Pour aller plus loin

- Agrinatur - bandes culturelles extensives - agrinatur.ch/fr/spb/bandes-culturales-extensives
- Fiche Agridea - Bandes culturales extensives - agrinatur.ch/fileadmin/agribiodiv/documents/fr/Ackerschonstreifen_F.pdf

Jachères florales et jachères tournantes

Des zones stratégiques pour les polliniseurs

Les jachères florales et tournantes sont des **surfaces semées d'herbes et de fleurs sauvages indigènes**, intégrées aux systèmes agricoles. Elles sont conçues pour enrichir la biodiversité, accueillir insectes polliniseurs et auxiliaires, mais aussi pour abriter de petits mammifères et oiseaux.

- **Les jachères florales** sont pluriannuelles (2 à 8 ans), riches en espèces mellifères, et représentent l'une des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) les plus précieuses. Elles offrent nourriture et refuge toute l'année.
- **Les jachères tournantes**, plus temporaires (1 à 3 ans), s'intègrent dans les rotations des cultures. Leur mélange inclut souvent de la luzerne, ce qui limite l'enherbement, mais elles accueillent une diversité d'espèces plus restreinte que les jachères florales.

Importance agronomique et écologique

- Cette mesure favorise une **flore messicole*** riche et dense, ce qui renforce la diversité fonctionnelle du système et améliore sa résilience face aux aléas climatiques
- Ces bandes hébergent des espèces florales diversifiées, favorisant la présence d'abeilles sauvages, syrphes, papillons et coléoptères auxiliaires
- Elles renforcent la connectivité écologique entre habitats (jachères, haies, prairies, bosquets)
- Elles peuvent aussi accueillir oiseaux granivores et petits mammifères et permettent notamment la nidification d'espèces d'oiseaux nichant au sol comme l'alouette des champs.

***Flore messicole** : plantes sauvages annuelles qui poussent au sein des cultures, notamment céréalières, et dont le cycle de vie est lié aux pratiques agricoles traditionnelles.

Contribution écologique

Des contributions sont versées par are. Il n'existe qu'un seul niveau de qualité. Ces surfaces sont à aménager en bordure de parcelle.

Les jachères sont idéales pour délimiter la parcelle et créer une zone tampon avec les cultures proches.

Contribution écologique

- Favorise les auxiliaires et ainsi contribue à la lutte contre les ravageurs
- Améliore la pollinisation naturelle par l'augmentation du nombre et la diversité des polliniseurs
- Protection contre l'érosion et crée une zone tampon pour éviter la dérive des produits phytosanitaires
- Habitats à l'année pour de nombreux insectes et petits animaux
- Réserve de graines pour de nombreux oiseaux tels que le chardonneret
- Site de nidification au sol pour les oiseaux et refuge pour de nombreux mammifères comme le lièvre qui peut y élever ses petits.

Risques à anticiper

- Sols trop riches = faible développement floral
- Éviter l'installation de jachères dans des zones avec une forte présence de plantes à problème (chardon, lisuron...)
- Proximité des forêts = risque d'embuisonnement accru

Pour aller plus loin

- Jachères florales - agrinatur.ch/fr/spb/jacheres-florales
- Jachères tournantes - agrinatur.ch/fr/spb/jacheres-tournantes
- De l'utilité des jachères florales - ufarevue.ch/fre/production-vegetale/de-l-utilite-des-jacheres-florales

Ourlets sur terres assolées

Les ourlets sont des **bandes de végétation herbacée permanentes** qui offrent nourriture, refuge et hivernage à de nombreux auxiliaires. Ils favorisent la mise en réseau des milieux naturels et atténuent la dérive des produits phytosanitaires. Sur les terrains en pente, ils aident à prévenir l'érosion. Très ressemblant aux jachères avec cependant plus de graminées dans le mélange et donc une meilleure couverture du sol.

Importance agronomique et écologique

- Favorisent les auxiliaires et, ainsi, contribue à la lutte contre les ravageurs
- Améliorent la pollinisation naturelle par l'augmentation du nombre et la diversité des polliniseurs
- Protection contre l'érosion et crée une zone tampon pour éviter la dérive des produits phytosanitaires
- Lieux d'hivernage pour de nombreux insectes et petits animaux
- Sites de nidification au sol pour les oiseaux tels que l'alouette des champs.

A la belle courgette (Bussigny) : un ourlet de 10m est laissé en bordure de leur terrain pour éviter la dérive des produits phytosanitaires.

Pour aller plus loin

- Agrinatur – Biodiversité sur l'exploitation agricole - Ourlets sur terres assolées - agrinatur.ch/fr/spb/ourlets-sur-terres-assolees
- Newsletter au sujet des ourlets - m.fibl.org/nl3/a7cY-lagVsidgBtB6avQtQ?hl=de

Bandes fleuries pour les polliniseurs

...et les autres organismes utiles

Dans les systèmes arboricoles ou les haies fruitières, les bandes semées pour organismes utiles renforcent le rôle écologique du verger ou des cultures pérennes. Elles **créent un habitat diversifié** au pied des ligneux, tout en soutenant la régulation naturelle des ravageurs et la pollinisation. Ces bandes, semées sous ou entre les rangs d'arbres ou arbustes, sont composées de plantes à fleurs mellifères, d'ombellifères, de légumineuses, de graminées légères ou de plantes aromatiques.

Importance agronomique et écologique

- Améliorent la pollinisation des cultures ligneuses (fruits, petits fruits)
- Renforcent la présence d'auxiliaires à proximité immédiate des zones sensibles (pommiers, framboisiers, etc.)
- Réduisent la pression des ravageurs (pucerons, acariens, carpocapse)
- Augmentent la résilience du verger face aux stress biotiques et abiotiques (sécheresse, attaques...)
- Créent des corridors écologiques entre les haies, jachères, bosquets.

Contribution écologique

Des contributions sont versées par are. Il n'existe qu'un seul niveau de qualité. Il existe un type annuel et un type pluriannuel. Les mélanges pour bandes fleuries annuelles doivent être ressemés chaque année. Seules les surfaces situées en zone de plaine et de collines reçoivent des contributions.



Avertissements

- Certaines espèces semées peuvent devenir envahissantes si non maîtrisées (ex. vesce, trèfle violet, luzerne)
- Un sol trop fertile favorise les graminées au détriment des fleurs utiles
- Elles nécessitent une gestion adaptée (fauche, pâturage léger, roulage) selon le stade de la culture pérenne
- Dans certains cas, des bandes mal gérées peuvent attirer des ravageurs secondaires (campagnols, limaces).

Pour aller plus loin

- Agridea - Bandes fleuries pour les polliniseurs et les autres organismes utiles - orgprints.org/id/eprint/28780/1/benz-etal-2015-Bandes_fleuries_AGRIDEA-Fiche.pdf
- Agroscope - Bandes fleuries - agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/themes/animaux-rente/abeilles/bienelandwirtschaft/kulturpflanzen/bluehstreifen.html

Arbres fruitiers haute-tige, arbres isolés et allées d'arbres

Les arbres haute-tige et les arbres isolés sont de **véritables piliers pour ta microferme**. Les vergers haute-tige créent des écosystèmes riches et durables, tandis que les arbres isolés – souvent indigènes – contribuent grandement à la **qualité du paysage et de la mise en réseau**. Les préserver, c'est renforcer la **résilience et la vitalité de ton écosystème**.

Les arbres fruitiers haute-tige sont souvent plantés en verger. Il est important de choisir des essences adaptées à ton environnement : altitude, climat, pluviométrie et température moyenne. Pour t'aider dans ce choix, tu peux consulter :

- **Rétropomme**, pour l'aide au choix des variétés (retropomme.ch)
- **Pro Specie Rara**, fondation suisse pour la diversité patrimoniale (prospecierara.ch)
- **Fructus**, association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier (fructus.ch)
- **Bioactualités**, outil de recherche de variétés pour la culture biologique (bioactualites.ch)
- **Société de pomologie et d'arboriculture du canton de Vaud** (arboriculture-vudoise.ch)

Pour les arbres isolés, le choix dépend également de tes objectifs (ombrage, bois, biodiversité, etc.). A noter que les arbres isolés sont souvent des héritages des générations précédentes, il faudra plus souvent penser à les protéger qu'à en planter.

Tu peux consulter :

- **La fiche Agridea Systèmes agroforestiers** qui présente plusieurs essences adaptées comme les érables, chênes, tilleuls...
- **Pro Specie Rara** pour un comparatif des espèces de saules (prospecierara.ch)



Sur la **ferme de Bassenges** (Ecublens - VD), un projet d'arboriculture entre les bandes de grandes cultures a été mis en place. Le système comprend des lignes d'arbres tous les 30m, structurées de manière à avoir les plus petits arbres proches des bâtiments (abricotiers, pêchers), puis poiriers et pommiers haute-tige et enfin plaqueminiers (kaki) ainsi que cerisiers.

Arbres fruitiers haute-tige, arbres isolés et allées d'arbres

Importance agronomique et écologique

Les arbres, qu'ils soient en verger ou isolés, offrent de nombreux services écologiques:

- de l'ombre pour le bétail et des fruits à récolter
- des sites de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris
- des postes de guet pour des rapaces (buse variable, milan royal, etc.)
- un abri pour les oiseaux au sol (bruant jaune, moineau friquet)
- un habitat pour insectes rares, comme le Lucane Cerf-Volant
- une réserve de nourriture pour de nombreux pollinisateurs comme l'Osmie Rouge qui est un des premiers pollinisateurs au printemps
- un support pour lichens, mousses et champignons lignicoles, dont certaines espèces sont rares.

Contribution écologique

Pour les arbres fruitiers, des contributions sont versées par arbre. Les contributions sont différenciées en 2 niveaux de qualité. Chaque exploitation doit compter au moins vingt arbres. Ces surfaces peuvent être associées à d'autres SPB applicables sous les arbres. Aucune contribution n'est donnée pour les arbres isolés.

Planter un arbre ou un verger est un engagement à long terme qui demande une planification soignée.

Avant toute plantation :

- Vérifie la qualité du sol et l'absence de canalisations
- Renseigne-toi sur les distances réglementaires (routes, chemins, limite de parcelle)
- Consulte ta commune pour tout règlement local sur la protection des arbres ou les zones agricoles/protégées
- Certaines zones sensibles (sites naturels, périmètres agricoles spécifiques) exigent une autorisation préalable
- Sache que plus tard, les arbres devenus remarquables ou les haies protégées ne peuvent plus être abattus ou déplacés librement. Réfléchis donc bien à l'emplacement au préalable.

Pour aller plus loin

- Fiche Agridea - Promotion de la biodiversité de qualité II, Verger haute tige
- Fiche Agridea - Verger haute tige, diversité - paysage -patrimoine
- Fiche Agridea - Systèmes agroforestiers - Combiner arbres haute-tige, fruitiers sauvages et feuillus avec des plantes cultivées
- Fiches FIBL - Arboriculture fruitière biologique haute tige
- Le site de l'association Agroforesterie Suisse qui te donnera toutes les informations techniques nécessaires - agroforesterie.ch/

...des structures vivantes à intégrer dans une microferme

Les haies, bosquets champêtres et berges boisées, de largeur et hauteur variables, **comptent parmi les habitats les plus riches en espèces du paysage rural suisse**. Elles offrent refuge, nourriture et sites d'hivernage à une grande diversité d'animaux, tout en servant de coupe-vent, de délimitation de parcelles et de corridors écologiques. Elles peuvent être intégrées à des talus, bords de parcelles, zones en pente ou le long des ruisseaux.



Importance agronomique et écologique

- Les haies peuvent servir à délimiter le terrain, à réduire les effets du vent et de l'érosion et à favoriser un bon microclimat
- Les bosquets servent de "noyaux" dans la connectivité écologique et régulent les populations de rongeurs
- Les berges boisées aménagent un habitat et un corridor écologique favorisant le déplacement des amphibiens, reptiles et insectes, incluant par exemple des zones de chasse pour les libellules.

Contribution écologique

Des contributions sont versées par are. Les contributions sont différencierées en 2 niveaux de qualité. La haie doit mesurer au moins dix mètres et être maintenue pour une durée minimale de 8 ans.

Pour aller plus loin

- Fiche Agrinatur – Haies et bandes boisées - agrinatur.ch/fr/spb/haies-bosquets-berges-

Les petites surfaces d'eau douce, mares, fossés humides et points d'abreuvement naturels sont des éléments écologiques de grande valeur. Trop souvent comblés ou drainés, ces habitats hébergent pourtant une faune spécialisée rare (crapauds, tritons, libellules, coléoptères aquatiques).

Ces zones, en plus d'être utiles pour la régulation naturelle de l'eau, connectent les habitats entre eux et enrichissent le maillage écologique d'une exploitation agricole.

Importance agronomique et écologique

- Site de reproduction pour les amphibiens rares comme le crapaud calamite ou la grenouille agile
- Habitat de nombreuses libellules, trichoptères et autres insectes qui servent de proies à de nombreux autres petits prédateurs
- Zone tampon en cas de forte pluie ou sécheresse
- Fonction de mise en réseau entre les zones aquatiques
- Héberge une flore typique (joncs, linaigrettes, renoncules, potamots).

Contribution écologique

Ces surfaces ne donnent pas accès à des contributions supplémentaires. Elles sont par contre imputables en tant que SPB avec une bordure tampon et une durée d'engagement de 8 ans.

Ces types de SPB sont très adaptés à être utilisés en tant que microstructures de promotion de la biodiversité sur ta ferme.

Conseils

- Éviter toute fertilisation directe ou indirecte (écoulements)
- Il est intéressant d'installer plusieurs structures relais de taille et de profondeur variables (microtopographie)
- Ajouter des structures refuges à proximité de ces zones humides, tels que des tas de bois, pierres, branches mortes
- Maintenir une présence d'eau de mai à août pour permettre la reproduction
- Selon leur taille et leur localisation, les mares peuvent être soumises à autorisation cantonale. En zone agricole, la réglementation peut rapidement compliquer leur création. Avant tout projet, il est indispensable de consulter les autorités communales et cantonales.

Pour aller plus loin

- Agrinature - plans d'eau - agrinatur.ch/fr/videos/plans-deau-petites-structures
- Infofauna - notice pratique - infofauna.ch/sites/default/files/files/publications/eae_notice-pratique_v5.pdf

Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux

Les surfaces rudérales apparaissent naturellement dans les paysages fluviaux, où les alluvions déposent sable, graviers et pierres. Reconstituées en bord de champs, ces zones hébergent une **flore pionnière typique et conservent des zones de sol nu**.

Les tas de pierres et murets secs, souvent issus de l'épierrage agricole, forment des **niches thermophiles idéales** pour reptiles (lézards, orvets), amphibiens, insectes ou petits mammifères. Grâce à leur inertie thermique, les pierres chauffent rapidement, ce qui attire de nombreuses espèces aimant la chaleur.

Importance agronomique et écologique

- Maintien de zones refuges sèches et chaudes
- Les structures rocheuses offrent des niches pour les reptiles, amphibiens, petits mammifères et les insectes
- Limite l'érosion sur certains talus ou rebords de parcelles
- Effet bénéfique indirect sur la régulation des ravageurs via les auxiliaires qui y nichent (hérissons, musaraignes, hermines, lézards insectivores).



Auteurs

Pour aller plus loin

- Agrinatur - Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux - agrinatur.ch/fr/spb/surfaces-ruderales-tas-depierrage-et-affleurements-rocheux

Plantes problématiques

La liste noire d'Info Flora

Certaines plantes exotiques envahissantes menacent les écosystèmes agricoles et naturels. Présentes dans les jachères, bords de parcelles ou talus, elles **concurrencent la flore indigène, perturbent la biodiversité et peuvent nuire à la santé humaine (allergies, brûlures) ou au bétail**. La Suisse établit des listes de surveillance strictes.

Importance agronomique de la lutte

- Réduction de la diversité végétale locale
- Déstabilisation des chaînes alimentaires (flore pauvre en nectar)
- Toxiques pour l'homme ou les animaux (ambroisie, berce du Caucase)
- Colonisation rapide des zones en transition (jachères, friches).

Importance écologique de la lutte

- Semis, plantation, transport et commerce sont formellement prohibés
- Obligation légale d'élimination dans plusieurs cantons
- Mesures de contrôle recommandées sur tous les éléments du paysage (haies, bandes fleuries...).

Exemples d'espèces	Risque	Intervention conseillée
Renouée du Japon (<i>Fallopia japonica</i>)	Très envahissante, colonise les talus	Arrachage complet (racines) – ne pas composter
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Pollen hautement allergène	Élimination manuelle obligatoire
Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Brûlures cutanées au contact	Protection obligatoire (gants/ lunettes) pour l'arrachage
Solidage géant (<i>Solidago gigantea</i>)	Colonisation des prairies extensives	Fauche avant floraison, surveillance régulière
Buddleia (<i>Buddleja davidii</i>)	Appauvrissement de la flore, très présent en milieu urbain	Éviter la plantation, coupe des inflorescences
Vergerette annuelle (<i>Erigeron annuus</i>)	Colonise rapidement prairies, bords de champs et milieux rudéraux	Arrachage manuel recommandé avant la montée en graines, surveillance sur plusieurs années

Avertissements

- Ne jamais composter ces espèces : elles survivent à la décomposition et risquent de se resserrer
- Vérifier la provenance des mélanges de semences (jachères, fleurs de foin,...) que tu utilises
- En cas de doute, contacter le service cantonal de la nature ou consulter une fiche Info Flora
- Si tu utilises des déchets de fauche provenant de communes ou de tiers, assure-toi qu'ils soient exempts de néophytes envahissantes. Leur introduction accidentelle pourrait nuire à la biodiversité de ta parcelle.

Pour aller plus loin

- Info Flora – Liste noire et liste d'alerte - infoflora.ch/fr/neophytes/listes-et-fiches.html
- OFEV – Espèces exotiques envahissantes - bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biotechnologie/especes-exotiques-envahissantes.html

Aides possibles et subventions

En dehors des paiements directs ainsi que des aides fédérales et cantonales à l'établissement, complétées par les dons des différentes fondations évoquées au chapitre *Business model*, il subsiste encore quelques **leviers d'action mobilisables pour soutenir financièrement des initiatives** ciblées et bien spécifiques.

• Plan climat cantonal et communal

Les plans climats cantonaux sont des stratégies qui rassemblent un large éventail d'actions en faveur de l'environnement. De nombreuses mesures de promotion de la biodiversité — plantations d'arbres, création de zones humides, aménagement d'étangs — peuvent bénéficier de subventions.

Pour en profiter, il est nécessaire de vérifier les conditions auprès de ton canton ou de ta commune et, le plus souvent, de déposer une demande. Ces subventions sont généralement plafonnées et soumises à un budget annuel limité.

• Plan biodiversité cantonal et communal

En plus des plans climats, certains cantons ou communes ont mis en place des plans biodiversité et peuvent attribuer des subventions pour la mise en place de mesures spécifiques à la biodiversité.

• WWF - Programme "Connexions naturelles"

Ce programme permet à des agriculteur·trices de travailler main dans la main avec des bénévoles du WWF. Ensemble, ils plantent des haies et des vergers, entretiennent des prairies et des pâturages, installent des nichoirs et combattent les néophytes. Tu peux t'adresser à la section du WWF de ta région. Le WWF soutient la planification, le financement et la mise en œuvre des mesures appropriées.

• Pro Natura - Projet lièvre & Cie (Neuchâtel, Jura, Jura Bernois)

A travers son programme Lièvre & Cie, Pro Natura s'engage en faveur de la biodiversité par quatre thèmes centraux : la gestion pastorale de milieux embroussaillés, l'accompagnement personnalisé auprès des agriculteur·trice·s, la promotion des étangs agro-écologiques et la revalorisation des milieux humides en SAU dans le bassin versant du Doubs.

• Fondation MyClimate

Pour ses client·es générant des émissions de CO₂, la fondation MyClimate soutient très régulièrement, par le biais de subventions, des projets visant à la protection du climat. Actuellement, des subventions sont accordées pour les projets d'agroforesterie et pour la plantation d'arbres haute-tige.

Certification biologique

Pour devenir une exploitation biologique en Suisse, il faut obtenir une certification basée sur l'Ordonnance sur l'agriculture biologique, qui interdit OGM, produits chimiques de synthèse et engrains artificiels et promeut la biodiversité et le bien-être animal.

Déroulement de la certification

1. Prendre connaissance du cahier des charges et s'assurer de pouvoir le respecter
2. Choisir un organisme de contrôle agréé et s'inscrire avant le 31 août
3. Passer un audit réalisé par l'organisme choisi, puis corriger les éventuelles non-conformités identifiées
4. Obtenir le certificat : cela marque le début de la période de reconversion (2 ans).

Coûts

Les frais varient selon la surface exploitée et sont généralement facturés sur cette base.

La certification est assurée par des entreprises privées :

- bio.inspecta AG - bio-inspecta.ch
- Bio Test Agro AG - bio-test-agro.ch



Remarques

• **Si tu loues une surface agricole sur une exploitation conventionnelle**, tu peux tout de même être certifié, à condition d'avoir un bail à ferme qui définit les responsabilités.

• **Si tu loues une surface sur une exploitation déjà certifiée bio**, le contrôle peut être réalisé de manière groupée, simplifiant les démarches. Mais l'idéal serait de se faire certifier en tant qu'entité à part entière pour avoir ton propre certificat.

Les microfermes sont soumises aux mêmes règles que les autres exploitations agricoles. C'est-à-dire que tu devras appliquer 7% de SPB sur ta surface et les inscrire en tant que SPB.

Pour aller plus loin

- Site internet de BioActualité - fiches techniques et pratiques sur l'agriculture biologique - bioactualites.ch
- L'Ordonnance sur l'agriculture biologique - fedlex.admin.ch/eli/cc/1997/2498_2498_2498/fr
- Liste des intrants autorisés dans l'agriculture biologique - <https://www.fibl.org/fileadmin/documents/shop/1078-intrants.pdf>

Labels

En plus de la certification pour l'agriculture bio en Suisse, de nombreux labels privés existent.

Ces labels émettent leur propre cahier des charges. Pour la majorité, une certification est aussi obligatoire ; celle-ci peut se combiner avec la certification pour l'ordonnance bio.

L'étude ApeRsu indique que plus de 80% des microfermes étudiées en 2022 sont certifiées selon les exigences du label Bio



IP-Suisse

promeut une agriculture intégrée, conciliant production efficace et respect de l'environnement. Les agriculteurs s'engagent à respecter des critères stricts pour la biodiversité, la protection des eaux et le bien-être animal. Les produits sont reconnaissables grâce au logo coccinelle. - ipsuisse.ch/fr/



Bio Suisse

est le principal label bio en Suisse. Il impose des normes plus strictes que celles de l'ordonnance bio (le bio fédéral), avec une interdiction totale des arômes artificiels et un engagement fort en faveur de la biodiversité. Les produits portent le label « Bourgeon ». - bio-suisse.ch/fr



Demeter

certifie l'agriculture biodynamique, fondée sur une vision holistique de la ferme comme un organisme vivant. Elle utilise des préparations naturelles pour renforcer les sols et les plantes et favorise des rythmes lunaires et cosmiques dans la culture. Demeter représente un niveau d'exigence supérieur au bio standard -



Terre durable

un label spécifiquement dédié aux microfermes, porté par l'Association Suisse des Microfermes (ASM). Facile d'accès, il se veut à la fois simple et fédérateur, en rassemblant les acteurs autour d'une vision commune et cohérente de l'idéologie des microfermes. Au-delà de l'obtention d'un label, la procédure de labellisation constitue également une véritable source d'expertise, grâce au regard constructif et bienveillant des pairs de l'ASM sur ta situation. - microfermes.ch/



Les labels régionaux

valorisent les productions locales et sont particulièrement utiles pour se démarquer en grande distribution. Ils sont en revanche moins nécessaires en vente directe, où le lien avec le consommateur est plus important. - regiogarantieromandie.ch

CONCLUSION

Oser semer demain

Créer une microferme, ce n'est pas simplement cultiver des légumes. C'est faire germer une autre manière de vivre, de produire, de coopérer. C'est choisir la sobriété joyeuse, la résilience, la régénération. C'est inscrire son action dans un territoire, un réseau vivant, une trajectoire pleine de sens.

Tout au long de ce guide, vous avez découvert les bases – foncières, économiques, humaines, écologiques – pour poser les premiers pas. Vous avez vu que ce chemin demande de la clarté, de l'humilité, du courage... mais aussi qu'il est parsemé d'élans, de solutions concrètes, de communautés bienveillantes.

Vous ne serez pas seul. Des centaines d'autres s'y essaient, échouent parfois, rebondissent souvent. L'ASM est là, avec ses ressources, ses pairs, ses formations. Vos voisins aussi. Les collectivités, les associations, les coopératives. Le vivant, surtout, qui récompense toujours la patience et le soin.

Alors... si ce guide est entre vos mains, attention : **votre vie va peut-être changer.**

Rien ne remplace l'expérience du terrain, le corps au travail, le cœur qui doute, la tête qui apprend. Mais ce guide peut être ce premier compagnon de route, pour franchir le pas, inventer votre voie et contribuer à cette grande transition que notre époque appelle.

Il n'y a pas de bon moment. Il y a des semences à choisir, une vision à poser, un premier coup de bêche à donner.

À vous de jouer !

L'Association Suisse des Microfermes

